



LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE EN AFRIQUE : SITUATION ET PERSPECTIVES

Mémoire de géopolitique
du capitaine de corvette Frédéric JACQUINET
dans le cadre du séminaire « Afrique noire »

Directeur : professeur Pascal CHAIGNEAU

Mars 2003

GLOSSAIRE

ACRI	:	African Crisis Response Initiative
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	:	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
DGCID	:	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DCMD	:	Direction de la coopération militaire et de défense
DIO	:	Détachement d'instruction opérationnelle
DIT	:	Détachement d'instruction technique
DIG	:	Détachement d'instruction de la gendarmerie
DIH	:	Détachement d'instruction humanitaire
EMP	:	Ecole de maintien de paix
HCR	:	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IGAD	:	Intergovernmental Authority on Development
IHEDN	:	Institut des hautes études de la défense nationale
MISAB	:	Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui
MINURCA	:	Mission des Nations-Unies en République Centrafricaine
MMC	:	Mission militaire de coopération
MONUC	:	Mission d'observation des Nations Unies au Congo
NEPAD	:	New Partnership for Africa's Development
OUA	:	Organisation de l'Unité africaine
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OTAN	:	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
RCA	:	République Centrafricaine
RECAMP	:	Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix
SADC	:	South African Development Community
SDAM	:	Sous-direction de l'aide militaire
UMA	:	Union du Maghreb Arabe
ZSP	:	Zone de solidarité prioritaire

SOMMAIRE

Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE : LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ FRANÇAIS POUR L'AFRIQUE	7
Les interventions	7
Approche chronologique des interventions	7
Les modes d'action	8
Les accords bilatéraux	9
Les accords de défense	9
Les accords d'assistance et de coopération technique	10
Les structures et les forces	11
La coopération française de défense	11
Les forces mises en place	15
Le soutien à l'africanisation de la sécurité : le programme RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)	18
L'objectif poursuivi	18
Le volet formation	21
Le volet entraînement	23
Le volet équipement	25
DEUXIÈME PARTIE : LES FACTEURS QUI ONT INFLUENCÉ LE CHANGEMENT DE POLITIQUE	26
La recherche de l'autonomie géopolitique de l'Afrique subsaharienne	26
La question sensible de la souveraineté	26
La maturité politique	28

Une politique d'accompagnement plus présentable et moins coûteuse	30
Faire mieux avec moins	30
Les années 1990 : une autre approche géopolitique	34
TROISIÈME PARTIE : DES PERSPECTIVES CONTRASTÉES	39
L'enjeu du développement	39
La tentative du modèle imposé	40
Une prise de conscience africaine	41
Conserver une dimension internationale	42
Faire mieux avec moins	42
L'Afrique est-elle prête ?	44
Le cas de la Côte d'Ivoire	45
Une escalade rapide	45
Les leçons militaires	47
Une sortie de crise délicate	48
Conclusion	50

INTRODUCTION

La politique militaire de la France en Afrique a évolué depuis la décolonisation et la guerre froide. Pendant les années 1990, elle s'est transformée en une politique de coopération qui vise à faire des pays africains des associés plutôt que des vassaux : d'abord parce qu'ils sont plus sensibles aux questions relatives à leur souveraineté et à leur maturité politique, et ensuite parce qu'ils veulent prendre en main leur avenir et donc leur sécurité.

Si cette évolution s'est dans un premier temps illustrée dans un cadre de défense et de sécurité, elle s'inscrit maintenant dans une démarche plus générale de développement. En effet, les pays africains ont pris conscience du fait que leur avenir passe par le développement, lequel est largement subordonné à une stabilisation durable du continent au plan politique.

Pour autant, si la France a adopté son dispositif de coopération à cette évolution, il n'est pas certain que le pari soit gagné. La situation de l'Afrique aux plans politique, économique, sanitaire et social est souvent préoccupante, et les facteurs de crise ou de conflit sont nombreux. L'Afrique demeurera pour la France un enjeu politique majeur, mais aussi une source de soucis et de dangers.

Cette étude concerne la politique militaire de la France en Afrique subsaharienne, c'est-à-dire aux décisions prises comme aux organisations et aux moyens mis en place pour protéger ses intérêts dans cette zone, en employant la force si cela s'avère nécessaire. Pour autant, ces moyens dépassent le strict cadre de l'action du ministère de la défense pour s'étendre au champ des autres ministères, et notamment celui des affaires étrangères.

L'objet de cette étude n'est pas de recenser les interventions de la France en Afrique, mais de tenter d'en expliquer la problématique, d'en recenser les différents facteurs, d'analyser la pertinence du dispositif choisi par la France et de s'interroger sur son évolution possible.

Nous évoquerons dans une première partie le dispositif de sécurité adopté par la France sous ses différents aspects : interventions militaires, accords bilatéraux, structures de coopération et forces prépositionnées, concept de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

Nous analyserons ensuite les facteurs qui ont influencé l'évolution de cette politique, principalement depuis la fin de la Guerre froide, avec d'une part la recherche par les pays africains d'une plus grande autonomie géopolitique, et d'autre part le désir de la France d'afficher une politique étrangère plus compatible avec les attentes des pays africains et de la communauté internationale, et prenant en compte ses moyens limités.

Enfin, nous nous interrogerons sur les perspectives de cette nouvelle politique au travers de l'enjeu que représente le développement pour les pays africains, du souci de la France de conserver un rôle au plan international, et enfin par une étude succincte du cas de la crise que connaît encore la Côte d'Ivoire à la date de rédaction de cette étude, en mars 2003.

<p>PREMIÈRE PARTIE</p> <p>LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ FRANÇAIS POUR L'AFRIQUE</p>

1.1. Les interventions

Les interventions françaises recouvrent des réalités très différentes. Il a pu s'agir de préserver une influence multiforme mise en place dans les années 60, ou encore d'assurer le statut international de la France, qui s'exprimait tout autant par une intervention que par l'absence d'intervention.

L'Afrique a été secouée de multiples crises et conflits durant les quatre décennies qui ont suivi l'indépendance. Ces conflits sont propres à ce continent. Toutefois, jusqu'aux années 80, les facteurs extérieurs - décolonisation et affrontement Est Ouest - ont prévalu. Aujourd'hui, les facteurs propres à l'Afrique - l'exacerbation des rivalités ethniques et religieuses, une économie sinistrée et des États déliquescents - sont les causes de ces conflits et portent en eux les germes des futures crises. À ces facteurs s'ajoutent aujourd'hui des phénomènes plus récents : l'adolesciscation de la violence, la généralisation et la multiplication des trafics illicites, le déplacement de populations, la privatisation des conflits en même temps que leur régionalisation.

1.1.1. Approche chronologique des interventions

Les conflits en Afrique subsaharienne peuvent être répartis selon un découpage temporel, ce qui permet de retenir trois périodes pour les interventions françaises :

- 1960 - 1975 : la France intervient dans des guerres d'indépendance stricto sensu ou des conflits territoriaux liés au tracé des frontières, conséquences directes de la

décolonisation. C'est ainsi que la France est intervenue au Sénégal en 1962 et au Gabon en 1964 ;

- 1975 - 1990 : l'intervention française se fait dans un cadre de conflits périphériques liés à des affrontements idéologiques ; citons par exemple : l'opération à Kolwezi (Zaire) en 1978, les opérations MANTA puis ÉPERVIER au Tchad depuis 1983 ;
- depuis 1990 : la France intervient dans des conflits d'origines ethnique et économique ; on pourra ainsi citer l'opération TURQUOISE au Rwanda en 1994 et l'opération PÉLICAN au Congo Brazzaville en 1997.

1.1.2. Les modes d'action

L'attitude française dans les conflits qui ont secoué l'Afrique a pris des formes différentes, qui peuvent être réparties de la façon suivante, avec une gradation de la violence :

- l'absence d'intervention, qui représente également une prise de position politique¹ ;
- des interventions « souterraines », parfois limitées à des actions diplomatiques plus ou moins discrètes ou à un soutien logistique ;
- des interventions militaires plus ou moins puissantes, et s'accompagnant d'un maintien parfois long d'une présence de troupes ou de conseillers.

Notons qu'entre 1970 et 1993, et à l'exception de quelques opérations qui correspondaient à des réponses à des agressions extérieures comme ce fut le cas au Tchad, les interventions visaient davantage une recherche de la stabilité devant les crises et les conflits nés de la guerre froide jusqu'aux années 1980, à l'exacerbation des phénomènes économiques et ethniques après. De façon générale, l'intervention française s'est souvent concrétisée par un soutien aux pouvoirs en place, comme au Gabon en 1964 ou au Togo en 1986, parfois sans trop se soucier du fondement juridique qu'aurait pu constituer un accord de défense mais en se contentant de l'appel lancé par le gouvernement en place. Rappelons cependant que les accords de défense ne

¹ comme ce fut le cas pour la crise de Madagascar de 2001, dont le règlement fut confié au Sénégal et au NEPAD (cf. section 3.1.2. p. 41)

constituent pas une obligation puisque la France se réserve la décision finale de l'intervention.

Cette présentation illustre essentiellement le fait que l'histoire des interventions françaises en Afrique est variée, qu'elle répond à plusieurs facteurs et que chaque opération doit être considérée comme un cas particulier.

1.2. Les accords bilatéraux

La politique française en Afrique subsaharienne s'est traduite par des accords bilatéraux de coopération. Ils recouvrent des formes différentes - traités, accords et conventions - dans des domaines très variés qui ne se limitent pas au registre de la défense. En particulier, les domaines culturels et économiques y occupent une place importante. Dans le domaine de la défense, ces accords peuvent être répartis entre deux grandes catégories : d'une part les accords de défense, et d'autre part les accords d'assistance et de coopération technique.

1.2.1. Les accords de défense

Le cœur des accords de défense est constitué par une intervention dans le domaine militaire : en contrepartie de facilités accordées à la France, comme des bases ou des possibilités d'escale ou de survol, celle-ci s'engage à participer, à des degrés variables, à la politique de défense et de sécurité des États signataires. En vertu de ces accords, les États signataires ont la possibilité de faire appel aux forces françaises pour assurer leur défense. La mise en œuvre de ce dernier type d'intervention relève généralement de dispositions secrètes, et nécessite théoriquement l'existence d'une agression extérieure,

ou au moins la preuve d'une participation étrangère à une insurrection ou à une situation conflictuelle qui pourrait sembler purement interne.

Les facilités accordées à la France consistent généralement en la mise à disposition d'infrastructures - ports et aéroports, réseaux routiers et ferroviaires - et sont le plus souvent accompagnées de clauses d'exclusivité.

Sept pays africains sont aujourd'hui liés à la France par des accords de défense¹ : République Centrafricaine (signé le 15 août 1960²), Gabon (17 août 1960³), Côte d'Ivoire (24 avril 1961⁴), Cameroun (21 février 1974⁵), Sénégal (29 mars 1974⁶), République de Djibouti (27 juin 1977⁷) et République Islamique des Comores (10 novembre 1978⁸).

1.2.2. Les accords d'assistance et de coopération technique

Ces accords sont plus nombreux : une trentaine environ. Ils recouvrent des dispositions très variées selon les États mais comprennent en principe trois volets : personnel, formation et soutien logistique. Ils se distinguent en deux catégories :

- des accords ou conventions d'assistance militaire technique, établis avec des pays qui ne relèvent pas nécessairement du champ historique de la coopération⁹. Par ces accords, la France s'engage, en contrepartie de facilités de stationnement et de transit, à fournir une assistance, notamment pour l'encadrement et l'instruction des forces de l'État signataire ;

¹ VOISIN Michel, Avis n° 3033, présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome II, Affaires étrangères, Coopération, Assemblée nationale, 10 octobre 1996

site du ministère de la défense : www.defense.gouv.fr/actualites/dossier/d20/2_7.htm

² Loi du 22 novembre 1960

³ Loi du 22 novembre 1960

⁴ Loi du 26 juillet 1961

⁵ Loi du 20 mai 1975

⁶ Loi du 19 décembre 1975

⁷ Loi du 8 mai 1979

⁸ Loi du 15 avril 1981

⁹ Des accords ont ainsi été signés avec le Burundi, le Mozambique, le Rwanda et l'Angola

- des accords ou conventions de soutien logistique, relatifs à l'entretien et à la fourniture de matériels et d'équipements, ou à la coordination de manœuvres militaires communes.

Dans ces différents accords et conventions, l'assistance en personnel représente environ la moitié de la charge budgétaire, la fourniture de matériel militaire environ un tiers du budget et le volet formation du personnel de l'État concerné environ un sixième du budget.

1.3. Les structures et les forces

1.3.1. La coopération française de défense

Pendant la période de la Guerre froide, la coopération de défense était presque uniquement militaire, au profit des pays autrefois colonies françaises, dits « pays du champ ». Depuis, une extension a été opérée pour les pays bénéficiaires et le spectre des actions a été élargi au point de faire de cette coopération un moyen de la politique étrangère de la France.

1.3.1.1. L'organisation de la coopération militaire et de défense

1.3.1.1.1. Structures et objectifs

La Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD) est née en 1999 de la volonté de réformer notre outil de coopération militaire et de défense, dans le cadre plus général de la réforme de la politique de coopération, au même titre que la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID). Elle est

« chargée de l'assistance et de la coopération avec les États étrangers dans le domaine militaire. Elle assure la gestion administrative et financière des actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec des États étrangers, ainsi que l'administration des personnels qui y sont affectés, la mise en place de l'aide logistique et la gestion des stagiaires militaires étrangers.¹ »

La DCMD relève directement de l'autorité du secrétaire général adjoint, directeur général des Affaires politiques et de sécurité. L'équipe, dirigée par un officier général, est composée de diplomates et de militaires. Son intégration au sein du ministère des affaires étrangères traduit un souci de cohérence dans la conduite de notre politique de coopération.

La direction de la coopération militaire et de défense comporte deux sous-directions² :

- la sous-direction de la coopération militaire ;
- la sous-direction de la coopération de défense.

Elles préparent et mettent en œuvre, chacune dans son domaine de compétence, les actions de coopération technique et militaire résultant de l'application des accords conclus avec les États étrangers. En liaison avec le ministère de la défense, la DCMD est également chargée de l'instruction des demandes de survol de territoires étrangers par des avions d'État et d'escale à l'étranger des bâtiments de guerre.

La sous-direction de la coopération de défense est chargée d'orienter la politique de coopération militaire et de défense. Cela comprend en particulier le suivi des accords de défense, les relations avec les organisations régionales et les puissances amies dans le cadre de la promotion de la sécurité et de la stabilité, l'élaboration et la conduite des projets de coopération dans les différents domaines scientifiques ou militaires.

La sous-direction de la coopération militaire est principalement chargée de la formation des cadres militaires, du renforcement des capacités en matière de sécurité intérieure ou de forces armées.

¹ arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, Journal Officiel n° 289 du 13 décembre 1998, p. 18768, art. 16

² *ibid.*, art. 1^{er}

1.3.1.1.2. Le rattachement au ministère des affaires étrangères

La DCMD regroupe aujourd'hui, au sein du ministère des affaires étrangères, les fonctions assurées par les anciennes missions militaires de coopération (MMC) et sous-direction de l'aide militaire (SDAM).

La question du rattachement au ministère des affaires étrangères a souvent été évoquée. Si le domaine de la sécurité nécessite un lien particulier avec le ministère de la défense, cette direction trouve bien sa place au sein d'un ministère qui sera le mieux placé pour assurer l'intégration de cette action dans la politique générale de la France, surtout dans le cadre particulièrement large de la coopération. Il faut d'ailleurs noter que le ministère de la défense est bien représenté dans la DCMD, et que ses représentants participent à l'élaboration des objectifs et à la préparation des moyens. Rappelons également que l'équipe est dirigée par un officier général.

Par son champ d'activité, par sa projection vers des zones nouvelles de coopération, la DCMD participe à l'élaboration de la politique étrangère française. Acteur de la coopération dont l'ancrage a été renforcé au sein du ministère des affaires étrangères, elle remplit, en étroite concertation avec le ministère de la défense, une fonction charnière entre la conception de la politique extérieure et sa mise en œuvre, à laquelle elle participe par son budget (103 millions d'euros en 2002) et par le réseau des coopérants militaires techniques (400 en mission de longue durée).

1.3.1.2. Les axes de la politique de coopération

En Afrique, continent qui conserve un haut degré de priorité dans les programmes de coopération, le ministère des affaires étrangères affirme que l'objectif n'est pas de faire moins, mais de faire différemment. La coopération y est désormais concentrée sur des projets définis en partenariat, en privilégiant autant que possible une approche régionale ou sous-régionale, notamment dans le domaine du maintien de la paix ou du renforcement de l'état de droit.

1.3.1.2.1. La formation

La DCMD propose essentiellement des actions de coopération dans le domaine de la formation :

- accueil de stagiaires militaires étrangers dans les écoles (Institut des hautes études de défense nationale, Collège interarmées de défense, écoles d'officiers...) ou en unité ;
- ou, à l'étranger, par le soutien à la création d'écoles à vocation souvent régionale, telle que l'École de maintien de la paix de Zambakro en Côte d'Ivoire¹ ;
- ou encore, toujours à l'étranger, par l'envoi d'experts français pour des sessions de formation de quelques semaines dans des domaines spécifiques.

L'enseignement du français demeure en outre une des données fondamentales de la coopération avec le continent africain comme avec le reste du monde. Avec l'appui du réseau culturel du ministère des affaires étrangères, des professeurs de français peuvent être mis en place auprès d'institutions militaires locales. Des sessions de formation sont organisées en France, de même que des stages de mise à niveau pour les cadres appelés à suivre des formations en écoles militaires.

1.3.1.2.2. Le conseil

L'ingénierie de défense est le deuxième axe de travail de la DCMD. Elle peut s'exercer à titre temporaire ou permanent, avec des coopérants militaires techniques placés auprès d'un ministère de la défense ou d'un état-major, ou dans le cadre de missions de courte durée. C'est un moyen d'accompagner et de faciliter la politique de réforme qu'ont engagée plusieurs pays depuis quelques années et de contribuer au développement de l'interopérabilité de leurs armées. En Afrique, cette compétence pourrait demain être mise au service des organisations sous-régionales qui cherchent à renforcer leurs capacités dans le domaine du maintien de la paix et de la prévention des conflits.

¹ cf. paragraphe 1.4.2.1. p. 22 et annexe 2 p. 58

Ces actions de coopération sont mises en œuvre en étroite synergie avec le ministère de la défense et les armées, le ministère de l'intérieur et la gendarmerie, qu'il s'agisse de l'accueil dans les écoles militaires ou de l'envoi de coopérants et d'experts à l'étranger.

1.3.1.2.3. Une politique de partenariat

La DCMD a pour ambition de développer des projets, définis en concertation avec le pays bénéficiaire, sur la base d'un partenariat, afin d'atteindre un objectif fixé d'un commun accord. Cette démarche peut aussi bien s'appliquer à la création d'une école, à la mise en place d'un plan de formation pluriannuel, ou à l'organisation d'une coopération entre deux armées.

L'idée de partenariat est dans la politique française : l'objectif est bien d'établir une relation d'égalité avec les partenaires et d'éviter une coopération d'assistance et de substitution qui n'a plus lieu d'être.

La France souhaite en outre que ce partenariat soit également européen : partenariat franco-britannique dans l'esprit de la déclaration de Saint-Malo ; partenariat avec d'autres pays européens pour développer des coopérations novatrices où le partage des expériences et des moyens pourrait être le gage d'une efficacité accrue.

1.3.2. Les forces mises en place

1.3.2.1. Les forces prépositionnées

Les évolutions politiques depuis la décolonisation et la posture que nécessite le respect des accords de défense ont entraîné le déploiement et le maintien de forces stationnées de façon permanente ou occasionnelle en Afrique subsaharienne. Sans doute d'autres considérations interviennent-elles également dans la décision française de maintenir des forces.

Les forces prépositionnées¹ sont des forces déployées dans un but de prévention des crises. Lorsqu'elles sont permanentes, ce sont des forces de présence stationnées dans les pays liés à la France par des accords bilatéraux - qu'ils soient de défense ou de coopération - ou des forces maritimes déployées dans les zones de responsabilité permanente des commandants supérieurs interarmées. Le dispositif français est organisé autour de cinq implantations situées à Djibouti, au Tchad, au Gabon, au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Les forces prépositionnées peuvent également être temporaires et sont alors généralement des forces opérationnelles déployées pour une opération ou une mission déterminée dans des pays qui ne sont pas nécessairement liés à la France par des accords bilatéraux.

Le système repose sur un équilibre entre les unités stationnées sur ces territoires pour une longue durée, généralement deux ans, et les autres qui y réalisent des missions de durée plus limitée, de l'ordre de quatre mois.

Analogue aux forces prépositionnées dans son approche mais financée au titre d'opération extérieure, l'opération CORYMBE, commencée en 1991, est une mission de présence d'un bâtiment de combat au large des côtes africaines, notamment dans les eaux internationales du golfe de Guinée. Ce bâtiment est fréquemment employé lors des missions d'évacuation dans les pays riverains du golfe de Guinée.

Au 1^{er} janvier 2002, la présence française en Afrique était ainsi de 6030 hommes, répartis² en :

- 2660 à Djibouti - ils étaient 5600 en 1976³ - ;
- 770 au Gabon ;
- 1140 au Sénégal ;
- 950 au Tchad ;
- 510 en Côte d'Ivoire.

¹ site de l'état-major des armées. www.defense.gouv.fr/ema/forces/monde/hors_metro/presence/princ.htm

² PELEGRINI, Général de brigade, Le volet militaire de la politique française de sécurité et de défense pour l'Afrique, intervention au Collège interarmées de défense le 6 janvier 2003

³ PONDI Jean-Emmanuel, « La coopération franco-africaine vue d'Afrique », in La revue internationale et stratégique, Printemps 2002, n° 45

Cette nouvelle répartition fait suite à la dernière réduction sensible des effectifs français : la fermeture, au printemps 1998, des bases militaires de Bouar et de Bangui, en Centrafrique, conduisant au départ de 1400 soldats.

1.3.2.2. Les autres éléments

Pour mémoire, les forces déployées à l'extérieur comprennent également les forces de souveraineté, qui sont des forces permanentes assurant dans les départements et territoires d'outre-mer des missions relevant de la posture permanente de sûreté confiées aux commandants supérieurs dans leur zone de responsabilité permanente (exemple des forces armées de la zone sud de l'Océan Indien).

Citons également, pour mémoire encore, les forces ou éléments français déployés dans le cadre d'un mandat de la communauté internationale.

Enfin, il faut mentionner le rôle des attachés de défense, au nombre de 31¹ au début de l'année 2003, qui représentent le chef d'état-major des armées et assurent la fonction de conseiller militaire de l'ambassadeur. Avec un effectif pourtant très limité, ces officiers, qui disposent souvent d'une grande expérience du théâtre africain, constituent une source privilégiée de renseignement - de théâtre et technique - comme un support efficace du soutien à l'exportation de matériel de guerre.

Le dispositif mis en place répond à la nouvelle appréciation de la politique de coopération française. Nous verrons qu'il correspond davantage au souci d'aider les États africains à prendre en compte leur propre sécurité, tant au plan national que dans le cadre plus général de la sous-région.

¹ auxquels il faut ajouter des attachés de défense non résidents. Ainsi, l'attaché de défense en Afrique du Sud est accrédité pour le Botswana, le Lesotho et le Swaziland.

1.4. Le soutien à l'africanisation de la sécurité : le programme RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)

1.4.1. L'objectif poursuivi

1.4.1.1. Les origines

Après être intervenue en 1996 en République Centrafricaine, la France a transmis sa mission de contrôle à la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB). Cette force africaine, soutenue par des éléments français a été la première expérience réussie d'une intervention africaine au profit d'un autre pays africain. Cette mission a ensuite été relevée par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA)¹ dont le mandat se déclinait en :

- le maintien de la sécurité, de la stabilité et de la liberté de circulation à Bangui ;
- la réintégration et le stockage des armes des belligérants ;
- la formation des forces de police.

La MINURCA était composée de 1 350 hommes provenant principalement de pays africains, tandis que la France en fournissait l'essentiel de l'équipement.

Cette expérience réussie a poussé la France à développer un concept permettant aux pays africains de contribuer significativement au maintien de la paix sur le continent africain, dans un cadre international garanti par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en exploitant la capacité et surtout la volonté de ces pays de prendre en charge leur propre sécurité. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ayant reconnu en 1997 la nécessité de coordonner leurs programmes afin d'optimiser leurs actions dans le domaine de la sécurité en Afrique, la France a conçu, et proposé en 1998 au cours du sommet franco-africain du Louvre, le programme RECAMP, qualifié d'« outil dans le cadre de la politique française de sécurité et de défense en Afrique ».

¹ créée par la résolution 1159 du 27 mars 1998

Initialement, ce concept était destiné à préparer et à soutenir l'engagement opérationnel des forces de maintien de la paix. En raison de l'évolution de la situation régionale, de la nature des crises et des attentes suscitées par ce programme, il était devenu nécessaire d'en faire évoluer le contenu. « Matérialisant toujours la contribution des forces armées françaises au maintien de la paix en Afrique, il traduit de nouvelles orientations parmi lesquelles peuvent être retenus »¹ :

- la valorisation des organisations sous-régionales africaines ;
- l'élargissement du champ d'action potentiel du concept RECAMP ;
- la priorité donnée aux actions de prévention ;
- l'implication plus forte des forces prépositionnées dans les activités RECAMP ;
- la revalorisation des équipements et matériels, en partenariat avec la DCMD et les pays africains.

Ainsi, tout en conservant les acquis précédents, « RECAMP XXI » s'inscrit résolument dans la diplomatie française de défense et dans le cadre plus général de la politique européenne de sécurité et de défense, par des actions complémentaires dans la prévention des conflits, le traitement des crises et la consolidation de la paix.

1.4.1.2. Le programme

S'inscrivant totalement dans la politique française de sécurité et de défense en Afrique, le programme RECAMP vise, sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'OUA, à aider au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de mener, s'ils le désirent, des opérations de maintien de la paix sur leur continent. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle des organisations sous-régionales africaines en matière de sécurité, dans un climat de confiance mutuelle.

¹ lettre n° 1236/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

Il s'appuie sur les principes suivants :

- multilatéralisme de la participation : grandes puissances (dits pays donateurs) et États africains (dits pays contributeurs) qui réalisent la dotation matérielle ou financière et le soutien logistique ;
- ouverture à tous les pays africains candidats ;
- non permanence des forces mais capacités constituées de modules rapidement mobilisables ;
- recours aux structures et capacités militaires existantes dans les pays africains ;
- transparence des contributions ;
- missions d'intervention qui se limitent au maintien de la paix et aux missions à caractère humanitaire.

Le programme RECAMP s'articule en 3 volets : la formation, l'entraînement et l'équipement, qui seront détaillés aux paragraphes suivants.

Le financement des activités est assuré par des contributions qui peuvent passer par les structures des Nations Unies ou bien être attribuées directement par les pays donateurs aux pays africains.

L'appui français aux opérations de maintien de la paix à Bangui s'était ainsi concrétisé par la prise en charge des dépenses d'entretien des contingents de la MISAB, ce qui a représenté un coût total de 3,7 millions d'euros pour l'année 1997. La même assistance a été apportée à la MINURCA par l'équipement d'une compagnie d'intervention (460 000 euros) et la formation d'instructeurs. En 1998, 27,5 millions d'euros ont ensuite été consacrés au programme RECAMP et cette dotation a été reconduite en 1999. Notons qu'en 2000, la France a consacré plus de 30 millions d'euros au programme RECAMP.

Il faut ajouter que le programme RECAMP a déjà été appliqué à plusieurs reprises :

- en République Centrafricaine, lors de la mise sur pied de la MISAB (1997), composée de six contingents (Tchad, Gabon, Mali, Burkina Faso, Sénégal et Togo), avec la fourniture de l'équipement et du soutien logistique ;

- lors de l'opération « RECAMP Bissau » en Guinée Bissau (1999) avec la mise sur pied et la fourniture du soutien logistique d'un bataillon multinational (Bénin, Gambie, Niger et Togo) ;
- lors de la mise sur pied de la MONUC (2000-2001), avec la formation et la fourniture de l'équipement du contingent sénégalais, et la participation à l'équipement du contingent marocain.

1.4.1.3. Les participants

Dans un cadre sous-régional ou de coalitions constituées en fonction du besoin sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'Union africaine, les participants se répartissent en contributeurs - potentiellement tous les pays africains - et en donateurs, qui peuvent être des pays ou des organismes internationaux comme l'Union européenne, le haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, etc. Les contributeurs fournissent les forces et les modules de commandement, et les donateurs assurent le soutien logistique et financier.

Cette répartition n'est pas figée. Certains pays contributeurs peuvent être aussi donateurs. Les forces nécessaires à la prévention ou au règlement d'une crise ne sont constituées qu'en cas de besoin.

1.4.2. Le volet formation

Le programme RECAMP s'applique à du personnel militaire déjà formé. Il prévoit, à terme, de compléter la formation, en liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, dans des savoir-faire relevant exclusivement de ce domaine. Dans ce cadre, des formations individuelles et collectives sont dispensées.

1.4.2.1. Les formations individuelles

En France, trois écoles développent des modules particuliers pour ce qui concerne les opérations de maintien de la paix :

- à COMPIEGNE pour la formation en état-major ;
- à TOURS pour le soutien et l'administration ;
- à MONTPELLIER pour la formation opérationnelle en infanterie.

En Afrique, quinze Écoles nationales à vocation régionale (ENVR) ont été mises en place, qui répondent à la volonté de dispenser une instruction spécialisée et adaptée aux réalités des armées africaines. Ces écoles proposent un enseignement de même type que celui qui est dispensé dans les écoles françaises correspondantes mais adapté aux capacités locales, et notamment aux équipements qui sont en dotation dans les armées concernées. Elles sont principalement situées en Afrique de l'Ouest¹.

Des relations se nouent également depuis les écoles (Saint-Maixent, Saint-Cyr, l'École militaire interarmes, les stages techniques, l'École d'état-major), le Collège interarmées de défense, et l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN)². Elles se poursuivent lors de la mise en place d'un coopérant pour un long séjour ou lors d'exercices franco-africains.

1.4.2.2. Les formations collectives

Elles sont dispensées par des détachements d'instruction, fournis essentiellement à partir des forces françaises prépositionnées en Afrique. Elles s'exercent dans divers domaines comme le déminage, la gestion des réfugiés, les actions civilo-militaires, etc.

On trouve ainsi³ :

- le détachement d'instruction opérationnelle (DIO), qui a pour objet de donner une compétence opérationnelle aux unités dans le domaine du maintien de la paix, sous

¹ voir le détail en annexe 2 p. 58

² l'IHEDN a ainsi accueilli 450 auditeurs en 14 sessions.

³ RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

sa forme la plus large. Il s'adresse avant tout à des unités de combat, en particulier celles qui sont désignées pour participer à une opération ;

- le détachement d'instruction technique (DIT), qui vise à améliorer la capacité des unités logistiques et peut revêtir un nombre important de fonctions différentes et complémentaires : soutien des véhicules, armement d'une chaîne de soutien, ravitaillement, etc ;
- le détachement d'instruction de la gendarmerie (DIG), centré sur la formation et l'entraînement des forces de sécurité, principalement de type gendarmerie, c'est-à-dire des unités appelées à assurer des fonctions de sécurité publique, soit au cours d'une opération de maintien de la paix, soit dans le cadre d'une opération interne ;
- le détachement d'instruction humanitaire (DIH), qui concerne principalement les actions de soutien humanitaire direct auprès des populations : organisation d'un camp de réfugiés, secours d'urgence, etc. Ce type de détachement ne peut cependant se substituer à la formation de spécialistes, notamment dans le domaine paramédical.

1.4.3. Le volet entraînement

1.4.3.1. L'organisation des cycles d'entraînement

Ce volet est organisé sous forme de cycles de deux ans, joués successivement au sein des principales organisations sous-régionales africaines. Organisés par un pays africain et la France, et exécutés dans le cadre de la sous-région, ces cycles ont pour but d'entraîner des unités préalablement instruites à travailler dans un cadre multinational. Le thème retenu traite exclusivement du maintien de la paix.

Chaque cycle est ponctué par les rendez-vous suivants - outre les conférences de planification, conférences des pays contributeurs et des pays donateurs - :

- durant une première phase, un séminaire politico-militaire ;
- durant une deuxième phase, un exercice d'état-major ;
- durant une troisième phase, un exercice avec troupes sur le terrain.

1.4.3.2. Les exercices

Depuis sa création, le volet entraînement de RECAMP a donné lieu à trois cycles d'exercices multinationaux.

L'exercice GUIDIMAKHA s'est déroulé sur la période de 1996 à 1998, dans le cadre de la communauté des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), avec quatre pays contributeurs et quatre pays donateurs. Il a constitué le premier exercice multinational intégrant le concept RECAMP et a rassemblé du 20 février au 1^{er} mars 1998 près de 3500 personnels, dont 2600 de pays africains, avec le soutien des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Belgique et de la France. Cet exercice succédait aux exercices périodiques bilatéraux, organisés entre la France et des États d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale.

L'exercice GABON 2000 s'est déroulé sur la période de 1998 à 2000, dans le cadre de la communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ce second cycle a illustré la capacité du Gabon à engager, avec la participation d'autres pays africains, une force d'environ 600 hommes pour maintenir la paix avec le consentement des parties après renforcement des capacités logistiques par des pays donateurs, et pour protéger la population civile et faciliter le déroulement d'une opération humanitaire.

Parmi les pays contributeurs de troupes se trouvaient le Gabon (pays co-organisateur), le Cameroun, le Burundi, le Congo, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, ainsi que le Tchad, et parmi les pays donateurs se trouvaient la France (pays co-organisateur), la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Portugal, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Plusieurs organisations internationales ou régionales ont également tenu un rôle actif.

Les étapes de cet exercice et les différents participants sont détaillés en annexe 3.

Enfin, l'exercice TANZANITE s'est déroulé sur la période de 2000 à 2002, dans le cadre de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), avec seize pays contributeurs et douze pays donateurs.

L'augmentation très nette du nombre des pays contributeurs et des pays donateurs illustre le succès de l'initiative RECAMP.

1.4.4. Le volet équipement

La France prépositionne en Afrique des matériels et des équipements afin de doter des bataillons africains engagés dans des opérations de maintien de la paix, mandatés par l'ONU et en accord avec l'OUA.

Ces matériels et équipements sont répartis de la façon suivante :

- un bataillon RECAMP et un hôpital de campagne à DAKAR ;
- un bataillon RECAMP à DJIBOUTI ;
- un bataillon RECAMP à LIBREVILLE.

Le bataillon RECAMP est organisé selon les critères du bataillon ONU. Composé de 608 hommes et de 109 véhicules, il comprend ainsi :

- une compagnie de commandement et de soutien (154 hommes) ;
- trois compagnies mixtes de maintien de la paix (3 x 123 hommes) ;
- une compagnie de convoi humanitaire (85 hommes).

Des moyens de commandement (transmissions), des équipements individuels (habillement et armement individuel), ainsi que des véhicules sont mis en place. Un hôpital médico-chirurgical de campagne est également prépositionné à DAKAR. Il dispose d'une capacité d'hospitalisation de 100 lits.

Ces dispositions permettent d'envisager un délai de montée en puissance de six semaines :

- trois semaines de DIO / DIT ;
- deux semaines de formalités et procédures administratives ;
- une semaine de projection.

<p>DEUXIÈME PARTIE</p> <p>LES FACTEURS QUI ONT INFLUENCÉ LE CHANGEMENT DE POLITIQUE</p>

2.1. La recherche de l'autonomie géopolitique de l'Afrique subsaharienne

L'attitude des pays africains vis-à-vis des politiques de défense a considérablement évolué depuis la période de la guerre froide. En effet, les pays concernés ont été, sinon maintenus dans une certaine forme de vassalité des grandes puissances, tout au moins polarisés dans cette opposition de bloc à bloc, même pour les pays non alignés. Les enjeux de puissance, de souveraineté et de développement étaient alors très différents.

L'attitude des pays africains en matière de politique de défense comporte aujourd'hui deux aspects fondamentaux : tout d'abord une sensibilité exacerbée au respect de leur souveraineté et de leur maturité politique, et ensuite une prise de conscience du fait que leur avenir dépend essentiellement de leur capacité à se développer, celle-ci étant largement subordonnée à une stabilisation durable de leur situation aux plans politique et sécuritaire.

2.1.1. La question sensible de la souveraineté

2.1.1.1. Des réactions passionnées

La question de la souveraineté dans les pays africains issus de la décolonisation est souvent sensible. Le poids de l'histoire entraîne des attitudes contrastées. Pour certains, l'histoire explique une volonté d'émancipation exacerbée et le souci d'afficher

ouvertement sa souveraineté et sa maturité politique. Les relations diplomatiques sont alors délicates, et toute tentative de médiation est vite considérée comme de l'ingérence.

Le commentaire d'un diplomate africain est symptomatique : « La politique étrangère de la France en Afrique a beaucoup souffert d'une maladresse diplomatique capitale que l'on pourrait qualifier ici, faute de mieux, de "pêché de promiscuité". Pour certains décideurs politiques français ou africains, c'est cette "intimité" qui ferait la force des rapports entre la France et l'Afrique. Pour nous, en tant que diplomate, elle en est la principale faiblesse. »¹

D'autres voient dans un passé commun, même s'il a pu être parfois houleux, l'origine de liens profonds, parfois source de relations de confiance, qui obligent l'ancienne puissance coloniale à coopérer avec son ancienne colonie afin de lui donner les moyens de se développer, et donc d'assurer sa propre sécurité. Du point de vue de l'ancienne colonie, cette obligation n'est pas seulement morale ; elle comporte également des aspects économiques et politiques évidents.

Pour ce qui concerne les pays qui disposent de forces françaises sur leur territoire, il faut reconnaître que cette présence de forces est parfois mal considérée, notamment parce qu'« elle crée une double souveraineté au sein d'une même entité étatique² ».

2.1.1.2. Des concrétisations délicates

Les accords de défense ont été signés avec des États qui avaient un lien très fort avec la France, puisque parties intégrantes de la « Communauté », dont le président se trouvait être le Président de la République. Ils sont donc marqués d'un esprit qui ne prévaut plus à l'heure actuelle. En outre, certains des aspects des accords de défense semblent caduques : quelques dispositions, notamment celles relatives à la sécurité des

¹ AYISSI, Anatole N., « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », in *Annuaire français de relations internationales 2000*, Centre Thucydide, Bruylant, Bruxelles, 2000, p. 388

² ELA ELA Emmanuel, « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », in *Défense nationale*, février 2002, Paris

chefs d'État ou à la sécurité intérieure, peuvent paraître contraires à la souveraineté des États¹.

Toutefois, malgré la dénonciation de l'accord de défense avec Madagascar en 1973 et la demande de révision de la République de Djibouti en septembre 2002, aucun des États concernés ne semble aujourd'hui véritablement demandeur d'une refonte des accords de défense, qui serait sans doute délicate et dont ils ne maîtriseraient pas l'issue.

Ce consensus illustre sans doute également le fait que les différentes parties trouvent un intérêt au maintien des accords, avec la souplesse et la liberté d'action, mais aussi d'interprétation, qu'ils supposent.

2.1.2. La maturité politique

2.1.2.1. L'évolution des régimes

Pour les pays qui accueillent des forces militaires françaises, leur présence est une manifestation de l'accord de défense ; elle marque l'engagement de la France au plan local. Il s'agit donc d'une certaine assurance permettant de conforter à la fois l'intégrité de leur territoire national et leur stabilité intérieure. Pour autant, comme l'histoire mouvementée de l'Afrique a pu le montrer, il ne s'agit pas d'une garantie totale, et la nouvelle conception de la politique de défense française en Afrique en est l'illustration. Il n'y a plus de soutien inconditionnel au régime.

Cependant, on peut également souligner que l'attitude de défiance évoquée plus haut vis-à-vis d'une présence militaire française est certainement due en grande partie à l'accès à une certaine maturité politique. Si les difficultés demeurent, il faut noter que le nombre de pays qui ont mis en place des structures politiques a priori stables, parfois avec réussite, comme au Sénégal, au Nigeria, en Namibie ou en Afrique du Sud, est en

¹ MASSON, Général de division aérienne, sous-chef d'état-major « Relations internationales » à l'état-major des armées, Contribution des armées françaises au respect de nos engagements internationaux, intervention au Collège interarmées de défense le 17 février 2003

augmentation. Ces pays, peut-être plus que d'autres, peuvent se sentir en droit de bénéficier d'une plus grande considération sur la scène nationale.

2.1.2.2. Des perspectives d'intégration régionale

En outre, l'Afrique n'échappe pas à la voie de l'intégration régionale. Les structures abondent¹, principalement dans le domaine économique, avec plus ou moins de bonheur. Cette tendance est nécessaire non seulement pour réaliser l'optimisation d'une économie vacillante, mais aussi pour atteindre les mêmes buts en matière de sécurité et de stabilisation. Le cas de l'Afrique, dont de nombreux conflits ont pour cause - ou pour facteur aggravant - des facteurs ethniques qui dépassent souvent les frontières des États, impose en effet de considérer les éléments conflictuels au stade régional. Le renforcement des relations de coopération entre les pays africains est également sensible. Il s'est traduit par la multiplication des instances régionales ou sous-régionales, et par le rôle accru de l'Organisation de l'unité africaine, puis de l'Union africaine, dans les procédures de prévention et de gestion des crises. Ces organisations recherchent une meilleure cohérence avec l'ONU et la communauté internationale.

2.1.2.3. Une vision européocentrique de la maturité politique

Une certaine lecture de la géopolitique africaine privilégie les données économiques : l'enjeu du développement y est considéré comme essentiel et capable d'effacer les fractures historiques, et surtout le critère ethnique. Pour autant, ce développement ne sera réalisable que si la stabilité est assurée, et tout obstacle dans la croissance des pays concernés - représentation politique non cohérente avec la répartition de la population, écarts de richesse entre factions ou ethnies ayant accès aux ressources minières, pétrolières ou agricoles - ne fera que réveiller des querelles plus anciennes et très souvent liées à des facteurs ethniques, et risque de plonger le pays dans la violence.

¹ cf. note 1 p. 41

L'Afrique reste un foyer de crises récurrentes, dont l'origine est essentiellement ethnique et historique, et dont les facteurs économiques, religieux ou sociaux jouent un rôle initiateur, catalyseur ou aggravant.

A ces facteurs s'ajoutent des phénomènes qui se nourrissent des conflits et de l'état de non droit, mais qui les alimentent également : les enfants soldats, les milices et le mercenariat, les trafics de drogue, d'armes ou de biens, les épidémies ou pandémies de tous ordres.

Enfin, le cas des échecs des tentatives de démocratisation, comme au Niger, apporte des éléments de réflexion. S'il ne faut pas utiliser ces cas pour laisser l'Afrique évoluer sans accompagnement des pays occidentaux, il convient d'en retirer les enseignements, et ne pas plaquer sans discernement sur un pays un système politique qu'il n'est pas préparé à accueillir.

2.2. Une politique d'accompagnement plus présentable et moins coûteuse

2.2.1. Faire mieux avec moins

Dans la mesure où l'Afrique représentait un partenaire privilégié dans de nombreux domaines et un auditoire plutôt bien disposé sur la scène internationale, l'évolution logique de la politique française en Afrique ne pouvait pas faire l'économie d'un élargissement. Faire de la coopération de défense un instrument de la politique étrangère de la France imposait d'étendre le champ de son action non seulement aux pays de l'Afrique non francophone, mais aussi aux domaines qui ne relevaient pas seulement du monde militaire. C'est l'objet de la réorganisation de la politique de coopération qui a été évoquée au paragraphe 1.3.1.

En outre, la coopération qui s'entendait comme une relation entre partenaires, s'est souvent avérée n'être pas parfaitement réalisable, et les relations avec des pays qui connaissent des difficultés et dont le régime ne présentait pas toutes les garanties en matière de démocratisation, ont également bénéficié du concept de zone de solidarité prioritaire (ZSP)¹.

2.2.1.1. Des évolutions qui vont dans le sens d'un retrait

Le changement de posture s'accompagne cependant d'une diminution sensible des crédits de coopération militaire et de défense. Cette réduction de 10 millions d'euros, soit 9,5 %, en 2003 fait suite à la précédente diminution, de 6,2 millions d'euros, opérée en 2002. Cette tendance s'inscrit donc dans la tendance pluriannuelle à la diminution des moyens alloués par la France à la coopération militaire et de défense².

Les postes les plus touchés en 2003 seront les coopérants techniques (- 2,03 millions d'euros, soit - 3,5 % par rapport à 2002), la formation des stagiaires (- 1 million d'euros, soit - 7,8 % par rapport à 2002) et surtout l'appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien des infrastructures (- 6,85 millions d'euros, soit - 31,1 % par rapport à 2002)³.

De la même façon, les crédits d'intervention consacrés à la coopération et au développement diminuent également de 4,1 %.

Notons cependant que les dépenses d'équipement et de soutien des unités RECOMP sont supportées par le budget du ministère de la défense. 77 millions d'euros ont ainsi été dépensés en 2002 se répartissant en 47,6 millions au titre de la coopération militaire de défense, dont dépendent notamment les 20 missions de coopération en

¹ LEYMARIE Philippe, « Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », in *Le Monde diplomatique*, juin 2002

² Projet de loi de finances pour 2003 - Tome III - Les moyens des services et les dispositions spéciales (Deuxième partie de la loi de finances) - I. Budgets civils - A. Budget général. Affaires étrangères. Site Internet du Sénat : www.senat.fr/rap/102-068-31/102-068-3122.html

³ Ibid.

Afrique, 9,6 millions pour la formation du personnel et 19,6 millions d'aide directe, c'est-à-dire d'achat de matériel qui est ensuite donné aux États africains¹.

La réduction du nombre de coopérants a également été très sensible² : de 427 en 1999, ils n'étaient plus que 570 en 2000. Même si l'on tient compte de la suspension, à la suite de coups d'État, des relations de coopération avec le Niger et les Comores, on notera que cette réduction concerne principalement les pays du champ - de 506 à 366 sur la même période -, tandis que l'effort concernant les pays de l'Afrique non francophone est maintenu.

2.2.1.2. La pertinence du dispositif

Si, pour le pays d'accueil, la présence de forces prépositionnées représente certainement un facteur de stabilisation interne et un intérêt politique régional, ce dispositif présente également plusieurs avantages pour la France. Si la réduction du format du dispositif français a pu faire penser que « l'Afrique ne [constituait] plus une priorité pour la France³ », l'étude des avantages procurés par la présence de ces forces montre qu'il n'en est rien, mais que ce retrait est plutôt la manifestation d'une recherche d'économie, et d'un souci de mettre en place un dispositif moins visible et donc moins à même de heurter les susceptibilités nationales. Il est en outre, compte tenu des engagements de la France sur la scène internationale et en particulier dans les opérations multinationales, un compromis acceptable entre l'avantage que procurent les forces déployées de façon permanente et les investissements que cela suppose.

2.2.1.2.1. Pouvoir réagir

Pour la France, la présence de forces prépositionnées est un moyen qui permet d'intervenir dans des délais très brefs pour assurer la protection des ressortissants et des étrangers installés dans le pays hôte ou dans la région, et de profiter de bases et de

¹ PELEGRINI, Général de brigade, Le volet militaire de la politique française de sécurité et de défense pour l'Afrique, intervention au Collège interarmées de défense le 6 janvier 2003

² SADA Hugo, « La révision de la politique de coopération militaire française en Afrique », in Défense nationale, janvier 2000, n° 1

³ BEYLAU Pierre, « Afrique, la France sur la défensive », in Le Point, n° 14, 11 avril 1998

points d'appui procurant de larges facilités - aéroports, dispositifs d'accueil et de soutien d'éventuels renforts - en cas d'interventions extérieures.

L'évolution du dispositif militaire français en Afrique doit donc répondre à deux besoins qui sont d'une part l'adoption d'une posture permettant de réagir dans les meilleures conditions dans le cas d'une mise en œuvre d'un accord de défense, et d'autre part la préservation de capacités opérationnelles nécessaires à l'accomplissement des missions qui peuvent être attribuées à nos forces dans un autre cadre.

La rapidité de l'intervention des forces françaises engagées dans l'opération LICORNE en Côte d'Ivoire a en effet permis de montrer l'intérêt des installations françaises en Afrique.

2.2.1.2.2. La culture africaine des armées

Sans doute ne faut-il pas négliger les considérations liées à la présence de troupes. Pour la France, en complément des points mentionnés plus haut, ces déploiements constituent un entraînement indispensable pour les forces aériennes, maritimes et surtout terrestres destinées à intervenir dans ces régions. Pour ces unités, la pratique du théâtre considéré et l'accoutumance au climat est en effet un acquis indispensable.

Notons toutefois que certains voient tout de même dans la réduction du nombre des personnels déployés un « affaiblissement de la “culture africaine” au sein de l'armée française »¹.

Ainsi, le nombre de coopérants militaires en Côte d'Ivoire avait diminué de moitié entre 1996 et 2002, et la majorité des 580 hommes du 43^{ème} bataillon d'infanterie de marine d'Abidjan ne provenait plus que des compagnies tournantes basées en métropole.

2.2.1.2.3. La question du renseignement

Cette diminution des effectifs et la fermeture de certaines bases pose un autre problème, celui de l'accès au renseignement de théâtre. En effet, la présence

¹ AYAD Christophe, MERCHET Jean-Dominique, « La France s'engage à reculons », in Libération, 30 septembre 2002

permanente de personnel, alliée à une culture des armées dans ce domaine, représente un intérêt fondamental que nous enviaient notamment les États-Unis : la possibilité d'acquérir du renseignement de théâtre. En effet, cette catégorie de renseignement impose du personnel accoutumé à ce type de déploiement et disposant d'une bonne pratique des théâtres africains - citons en particulier les troupes de marine - et pouvant nouer des liens avec la population et avec les cadres locaux. Certains considèrent pourtant que le format atteint fait aujourd'hui courir le risque que « l'armée française ne [comprenne] plus ce qu'il se passe dans son ancien pré carré »¹.

Même si cette affirmation semble exagérée, elle est partiellement fondée. Ainsi, le général Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées, a reconnu « qu'en Afrique francophone, la France ne disposait plus de la même capacité de renseignement que lors de la période post-coloniale. Les liens, à l'origine très étroits, se sont distendus avec le temps et les capacités de renseignement françaises dans cette région sont désormais proches de celles constatées pour le reste du monde. De ce fait, la détection de la préparation de coups d'État en Afrique est devenue beaucoup plus difficile »².

Ainsi, et malgré les avantages que lui procurent une présence permanente de forces sur le territoire de certains pays africains, le retrait français peut susciter un certain scepticisme de la part des partenaires africains qui peuvent penser que « en 1960, la France disait qu'elle partait pour mieux rester ; en 1998, elle dit qu'elle reste pour mieux partir »³.

2.2.2. Les années 1990 : une autre approche géopolitique

Le choix des termes a son importance. Il faut noter que le maintien du concept de « politique de coopération » de préférence aux termes d'aide ou d'assistance illustre le

¹ *ibid.*

² Audition du général Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées, sur la situation en Côte d'Ivoire, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 26, Assemblée nationale, 21 janvier 2003, Site Internet de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr/cr-cdef/02-03/0203026.asp

³ CHAIGNEAU Pascal, « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », in *L'autre Afrique*, 25 novembre - 1^{er} décembre 1998

fait que cette nouvelle approche requiert une convergence dans les intérêts et les choix politiques, non seulement pour rechercher une optimisation des moyens plus que jamais limités, mais aussi pour obtenir une adhésion franche des différentes parties, source d'une efficacité bien meilleure dans la conduite de la politique adoptée. Ce dernier aspect est particulièrement important dans des pays qui ont été des anciennes colonies, et dont l'attachement à la souveraineté et à la reconnaissance de la maturité politique est souvent sensible.

2.2.2.1. Une démarche progressive

Dans la période qui a suivi la décolonisation, la politique militaire s'opérait presque exclusivement au profit des anciennes colonies françaises, qualifiées de « pays du champ ». Depuis les années 1990, cette pratique a évolué, avec la politique générale d'ailleurs, vers une plus large coopération et un élargissement du champ, notamment vers les pays de l'Afrique anglophone, hispanophone, arabophone et lusophone. Les moyens associés ont été réévalués, le plus souvent à la baisse, mais aussi dans le sens d'une optimisation.

Pour ce qui concerne l'élargissement, rappelons que, depuis la XIX^{ème} Conférence des Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et de France de Ouagadougou en décembre 1996, la France avait pris l'habitude d'inviter l'ensemble des pays africains aux sommets franco-africains. La première visite en Afrique du ministre des affaires étrangères, M. Hubert Védrine, en octobre 1997, quelques mois après sa prise de fonction avait confirmé cette volonté d'ouverture vers des pays non francophones (Afrique du Sud et Ethiopie), sans renoncer à nos amitiés de longue date (Côte d'Ivoire et Gabon). Il avait également montré son souci de se concerter avec l'organisation de l'unité africaine.

La France et la Grande-Bretagne avaient semblé s'entendre avec notamment la déclaration franco-britannique de Saint-Malo le 4 décembre 1998 sur la coopération en Afrique et la visite conjointe des ministres des affaires étrangères MM. Védrine et Cook à Accra et à Abidjan, les 10 et 11 mars 1999. Pour autant, les résultats de cette

démarche se font attendre, et les comportements politiques ne sont toujours pas débarrassés des habituelles rivalités qui ont prévalu au cours des siècles.

La France souhaite aujourd'hui que l'Afrique s'organise pour assurer sa propre sécurité. Dans cet esprit, la coopération de défense vise à venir en aide aux pays soucieux de se doter des moyens non seulement d'assurer leur propre sécurité et leur propre défense, mais aussi de contribuer au maintien de la stabilité régionale.

Enfin, nouvelle relance de cette démarche, la France affiche aujourd'hui fermement, notamment depuis le changement de gouvernement de 2002, sa volonté de dynamiser sa politique africaine. Le choix de Dominique de Villepin comme ministre des affaires étrangères correspond d'ailleurs à cette orientation.

2.2.2.2. A la recherche d'une position plus confortable

La France souhaite manifestement renoncer à un interventionnisme qui est coûteux au plan militaire comme du point de vue diplomatique. La communauté internationale s'accommode en effet de moins en moins de ce qui est considéré aujourd'hui comme de l'ingérence dans les affaires internes d'un pays souverain. Ainsi, lors des coups d'État des dernières années aux Comores ou en Côte d'Ivoire, la France a clairement manifesté son souhait de voir la situation se stabiliser dans le cadre juridique international, notamment en application de la Convention de Lomé¹ par des négociations entre l'Union européenne et les pays concernés.

Cette situation justifie donc l'évolution de la coopération militaire et de défense française et l'importance toute particulière accordée au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

¹ aujourd'hui article 96 de la Convention de Cotonou

La mise en œuvre des accords de défense bilatéraux représente le scénario 4 du Livre blanc sur la défense. L’Afrique subsaharienne y est décrite comme « la zone privilégiée de ce type d’action », où la France souhaite conserver la capacité d’agir seule. La probabilité d’un emploi des forces françaises dans ce cadre y est qualifiée de « très élevée et [pouvant] survenir sans délai ».

Si les accords de défense sont toujours bilatéraux, il apparaît que la résolution des crises est, et sera de plus en plus, multinationale, même si le bénéficiaire de l’intervention est unique.

Elle interviendra vraisemblablement toujours dans le cadre légitime des organisations internationales, ONU et Union africaine, mais il n’est pas impossible qu’elle dépasse le strict cadre du maintien de la paix pour s’étendre aux missions plus délicates de l’imposition de la paix.

2.2.2.3. Un soutien au plan international

La démarche adoptée par la France devrait ainsi permettre :

- d’être moins entraînée dans des conflits internes difficiles à résoudre, et dont elle ne sortirait pas nécessairement grandie au plan de l’opinion publique internationale ;
- de partager le fardeau politique, financier et capacitaire d’une gestion de crise ;
- et enfin, d’accroître son poids et son audience sur la scène internationale, tant parmi les partenaires qu’elle entraîne qu’auprès des pays africains auxquels elle est liée.

Il apparaît ainsi qu’il vaut mieux prendre la tête d’une mobilisation internationale pour soutenir un pays en difficulté, plutôt que de se lancer dans une intervention unilatérale toujours suspecte.

Parmi les facteurs qui sont à prendre en compte dans l’évolution de la politique militaire de la France en Afrique, il faut considérer la dimension européenne. La France n’envisage pas de conduire une politique de coopération sans l’intégrer dans des ensembles qui lui donnent tout à la fois sa cohérence et sa légitimité : structures régionales en Afrique, instances internationales.

Si la présence de l’Europe dans le domaine de la sécurité est encore modeste - elle éprouve déjà des difficultés à adopter des positions communes -, elle jouera un rôle majeur dans la conduite des politiques de développement, si la France parvient à la

convaincre de l'enjeu que représente le développement des pays africains¹ pour son avenir. L'intérêt que la France trouve dans la coopération avec l'Afrique - appui politique et enjeux économiques - pourrait largement être partagé par l'Europe.

C'est la raison pour laquelle la France tente d'attirer le maximum de pays dans le cercle des pays donateurs du programme RECAMP : six pays européens ont ainsi participé à l'exercice GABON 2000 qui clôturait le deuxième cycle du programme.

Notons d'ailleurs que l'Union européenne constitue désormais le partenaire privilégié de la France pour la politique d'aide au développement². Cependant, et malgré la position privilégiée que devraient lui conférer sa place traditionnelle au sein de l'Union et la hauteur de ses contributions financières, il apparaît que « l'influence de la France n'[est] pas encore à la mesure de son poids politique et financier »³.

¹ ELA ELA Emmanuel, « Partenariat ACP-UE : le nouvel accord de Cotonou », in Défense nationale, mars 2001, n° 3

² PENNE, Guy, DULAIT André, BRISEPIERRE Paulette, La réforme de la coopération à l'épreuve des réalités : un premier bilan 1998-2001, rapport d'information 46 (2001-2002), Commission des affaires étrangères, Sénat, 25 octobre 2001, Site Internet du Sénat, www.senat.fr/rap/r01-046/r01-046_mono.html

³ *ibid.*

<p>TROISIÈME PARTIE DES PERSPECTIVES CONTRASTÉES</p>

3.1. L'enjeu du développement

L'Afrique compte aujourd'hui 340 millions de personnes qui vivent avec moins de un dollar américain par jour, soit la moitié de sa population et depuis les années 1990, l'Afrique est le seul continent qui s'est appauvri.

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans y est de 140 pour 1000, et l'espérance de vie n'est que de 47 ans.

Le taux d'alphabétisation des personnes de plus de 15 ans n'est que de 41 %, et l'Afrique est le seul continent où le nombre d'enfants non scolarisés est en augmentation : 75 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés.

En outre, et contrairement aux autres régions comme l'Asie et l'Amérique Latine, l'Afrique connaît ;

- une production moyenne par habitant à la fin des années 1990 inférieure à ce qu'elle était il y a trente ans ;
- un recul de sa production industrielle et de sa part dans le commerce international (1,7 % aujourd'hui).

Les produits transformés et les services représentent moins de 20 % des exportations africaines, et les taux tarifaires appliqués aux produits agricoles à destination des pays de l'OCDE sont quatre fois plus élevés que ceux qui frappent les produits industriels.

Pour ce qui concerne la situation sanitaire, l'Organisation mondiale de la santé estime que 50 % de la population africaine n'a pas accès aux médicaments essentiels, et

l'Afrique regroupe 70 % des personnes infectées par le virus du SIDA et 80 % des décès qui lui sont imputables.

L'enjeu du développement de l'Afrique subsaharienne est donc aujourd'hui plus que jamais une question de survie.

3.1.1 La tentative du modèle imposé

L'évolution de la politique de coopération peut être caractérisée par le souci de la création de conditions favorables au développement et ne se limite donc pas aux aspects militaires. Avec le discours de La Baule de François Mitterrand en juin 1990, une volonté s'est dessinée parmi la communauté internationale de subordonner la coopération et l'aide au développement à la démocratisation des structures des pays concernés. Elle se défend d'être un moyen pour maintenir l'Afrique sous tutelle : « Il y a une politique d'encouragement à la démocratisation de l'Afrique, mais sans cynisme. Il ne s'agit pas d'utiliser des critères ou d'imposer aux pays africains des exigences immédiates pour leur maintenir la tête sous l'eau.¹ »

Si la pratique a montré que cette décision a été appliquée de façon très variée, elle a effectivement abouti à une prise de conscience de la part des pays africains du caractère inéluctable de cette évolution.

¹ VEDRINE Hubert, entretien, in *Le Monde*, le 11 juillet 2001, Paris

3.1.2 Une prise de conscience africaine

Les tentatives de mise en place de structures de développement ont été nombreuses¹. Parfois encadrées par les pays occidentaux, elles n'ont pas recueilli l'adhésion des pays africains et ont abouti à des échecs. Une démarche récente et visiblement plus prometteuse mérite cependant d'être citée.

3.1.2.1 Le rôle du NEPAD en matière de sécurité

La volonté de réforme s'est ainsi concrétisée dans le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD²). Cette structure, dont l'objet central est le développement, comporte en effet plusieurs aspects relatifs à la sécurité, tant il apparaît aujourd'hui clairement qu'il ne peut pas y avoir de développement sans une situation pacifiée et stabilisée.

On trouve ainsi parmi les objectifs officiels de cette organisation :

- la rupture avec la marginalisation de l'Afrique dans le processus de globalisation ;
- l'amélioration des capacités africaines de prévention des conflits.

La démarche concrète repose sur des programmes d'action qui concernent notamment :

- la bonne gouvernance économique ;
- la gestion de la paix et de la sécurité³ ;
- les infrastructures de base ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

¹ Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) en Afrique Centrale ; Communauté Economique de l'Afrique de l'Est (CEA) en Afrique de l'Est ; Union du Maghreb Arabe (UMA) en Afrique du Nord ; Union Douanière de l'Afrique Australe (UDAA), Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP), Marché Commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA) en Afrique Australe ; Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Union du Fleuve Mano (UFM) en Afrique de l'Ouest.

² New Partnership for Africa's Development

³ l'identification des besoins, la coordination et la gestion des projets pour l'ensemble du continent a été attribuée aux différents chefs d'États. Ainsi, le Président d'Afrique du Sud est responsable des questions de gouvernance politique, maintien de la paix et de la stabilité, règlement pacifique des conflits.

3.1.2.2 Un forum politique

L'approche du NEPAD correspond à la nouvelle politique française avec le choix de la région, plutôt que la nation ou l'ensemble de l'Afrique, comme espace primaire. Les partenaires sont donc la multitude des organisations régionales africaines¹.

Notons que, dans le strict cadre du NEPAD, l'aide financière fait appel à l'investissement privé et non plus à l'aide publique.

La principale nouveauté du NEPAD réside dans le fait que la démarche vient des pays africains eux-mêmes, ou plutôt à l'origine, des chefs d'État de cinq pays africains : l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Algérie, le Sénégal et l'Égypte. Les échecs des initiatives de développement analogues sont nombreux. Sans doute les chances du NEPAD dans ce domaine sont-elles donc limitées, mais le NEPAD présente un autre atout, celui d'être un forum politique dans le cadre duquel les dirigeants africains peuvent parvenir plus facilement à une position commune, et avec une appropriation de la démarche qui suscitera davantage l'adhésion des structures comme des populations locales.

3.2. Conserver une dimension internationale

3.2.1. Faire mieux avec moins

La question de l'incapacité de la France d'anticiper la crise ivoirienne a souvent été évoquée.

¹ voir note 1 page précédente

Les autorités françaises savaient qu'un coup d'État était possible à tout moment, mais la difficulté résidait dans l'appréciation de la probabilité de concrétisation du risque, étant donné le contexte. Si la présence de forces prépositionnées a permis une réaction militaire rapide, puisque des unités ont été déployées dès le premier jour, il n'était guère possible d'anticiper, car « les moyens humains et techniques de la DGSE¹ [avaient] été déployés prioritairement dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Afghanistan, ce qui a pu contraindre ses moyens d'action en Afrique² ».

Pourtant, les besoins en points d'appui sont toujours aussi grands. Certains de ces points d'appui devraient même être aménagés voire développés pour répondre à l'évolution technique. Ainsi, le port de Djibouti ne permet plus d'accueillir de façon satisfaisante le porte-avions français, du fait de sa qualité de bâtiment à propulsion nucléaire.

Assurément, l'Afrique reste pour la France une zone d'influence politique, économique, voire culturelle par l'intermédiaire de la francophonie. Les aspects économiques et culturels de cette question ne seront pas développés dans la présente étude, mais l'enjeu politique revêt une importance particulière pour les questions militaires et de sécurité. En effet, si la France est souvent qualifiée de puissance moyenne ayant une dimension mondiale, elle doit son rayonnement à son histoire et à l'influence qu'elle a pu avoir sur les différentes parties du monde. Ces aspects se sont traduits par une place de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, et par une audience particulière sur la scène internationale, notamment auprès des pays traditionnellement non alignés sur les positions des grandes puissances. Ces facteurs se combinent pour les pays du continent africain, et confèrent à la France un poids qui dépasse nettement la place que lui accorderait sa seule puissance économique ou militaire, et qui s'avère fort utile dans certains cas difficiles, comme lors de la reprise des essais nucléaires français.

¹ Direction générale de la sécurité extérieure

² Audition du général Henri BENTEGEAT, chef d'état-major des armées, sur la situation en Côte d'Ivoire, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 26, Assemblée nationale, 21 janvier 2003, Site Internet de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr/cr-cdef/02-03/0203026.asp

3.2.2. L'Afrique est-elle prête ?

3.2.2.1 Des capacités de gestion de crise embryonnaires

Le cas de la Côte d'Ivoire est malheureusement révélateur des capacités limitées de l'Afrique - pour l'heure tout au moins - non seulement de résoudre une crise locale, mais aussi de déployer une force d'intervention à l'occasion d'une telle crise. En effet, les effectifs de la force mise sur pied par la CEDEAO se limitaient fin janvier 2003 à 1300 hommes, en provenance de cinq pays. Il faut d'ailleurs noter que les États-Unis ont contribué à équiper le tiers de cette force et participé à ses transports.

Sans doute faut-il y voir des raisons pratiques liées aux capacités militaires limitées des pays africains, mais aussi l'expression de la difficulté de parvenir à un consensus politique et de bâtir une démarche commune. La nouvelle Union africaine et surtout la prise de conscience des pays africains sur leur rôle en matière de stabilité et de sécurité permettra peut-être d'envisager une plus grande efficacité dans l'avenir.

3.2.2.2 Des conflits qui perdurent

Les crises, voire les conflits, continuent de secouer le continent africain. L'année 2002 n'a pas échappé à la règle, avec les crises malgache, centrafricaine et ivoirienne.

On peut observer que l'instabilité, voire des crises graves, atteignent des pays qui, comme la Côte d'Ivoire - pour les anciennes colonies françaises - ou le Zimbabwe - pour les anciennes colonies britanniques - ont longtemps été des modèles d'une Afrique en développement. « Si le problème des années 1990 était : "les Balkans à nos portes", celui de la décennie à venir pourrait bien être : "l'Afrique à nos portes". »¹

L'ensemble des problématiques se retrouvent sur le continent africain : paix inachevée, démocratisation détournée, minorités bafouées, religion instrumentalisée et pouvoir contesté. Aujourd'hui, les causes des crises semblent provenir en majorité de

¹ DELPECH Thérèse, IFRI, Les opérations militaires multinationales dans la maîtrise des crises, intervention au Collège interarmées de défense, le 18 février 2003

facteurs internes, et l'avenir laisse entrevoir des zones de conflit : sur un fond de rivalités ethniques se développent des antagonismes Nord-Sud souvent exacerbés par des oppositions religieuses ou des fractures économiques liées à l'exploitation des ressources pétrolières, minières ou agricoles. Qu'il s'agisse du Nigéria, du Soudan ou du Tchad, où interviennent les facteurs religieux et pétrolier, les perspectives ne vont pas dans le sens d'une stabilisation.

Aux facteurs conflictuels classiques que peuvent représenter les rivalités ethniques et les oppositions religieuses et économiques, il faut ajouter l'explosion du phénomène du mercenariat et la multiplication des agences de sécurité privées, l'augmentation du trafic d'armement et l'accroissement du nombre d'enfants soldats. Ces facteurs, qui ne sont pas à l'origine des troubles mais qui s'en nourrissent, contribuent à déstabiliser les régions concernées et à radicaliser les conflits.

Devant la multiplication et la gravité des facteurs de crise, il faut craindre en outre que la plupart des États africains n'aient ni les moyens, ni parfois la volonté, de s'opposer efficacement à une dégradation de la situation au plan de la sécurité.

3.3. Le cas de la Côte d'Ivoire

3.3.1 Une escalade rapide

3.3.1.1 Les faits

Le 19 septembre 2002, l'échec d'une tentative de coup d'État a provoqué la mutinerie d'une partie de l'armée ivoirienne. La totalité des unités implantées dans le nord du pays a basculé dans la rébellion, malgré l'absence d'unicité ethnique en leur

sein, et la ville de Bouaké a été prise par les mutins. Dès le 22 septembre, des militaires français étaient déployés ; ils évacuèrent plus de 1200 ressortissants étrangers de Bouaké à Yamoussoukro le 26 septembre.

Le 17 octobre, un cessez-le-feu a été obtenu, séparant les deux parties de chaque côté d'une ligne traversant le pays. Fin novembre, l'insurrection s'est étendue à l'ouest, imposant une modification du dispositif français et la recherche d'un nouveau cessez-le-feu difficilement obtenu.

Au-delà des opérations d'évacuation, il est rapidement apparu aux forces françaises qu'il fallait empêcher les rebelles de s'emparer d'Abidjan, ce qui aurait provoqué une guerre civile, ainsi que de Yamoussoukro, où se trouvait un grand nombre d'étrangers. De la même manière, lorsque des forces rebelles venant du Libéria se sont avancées à l'ouest du pays, les forces françaises ont jugé indispensable de barrer la route de la ville de San Pedro, principal port d'exportation du cacao, pour éviter des évacuations massives d'étrangers.

Au 21 janvier 2003, la situation militaire était encore incertaine. Du côté français, 2571 soldats, quatorze hélicoptères et trois avions de transport étaient mobilisés. Le dispositif était articulé autour de quatre groupements, dont trois étaient positionnés sur la ligne de cessez-le-feu, le quatrième étant tenu en réserve à Abidjan. Ce dispositif a été testé à plusieurs reprises par les rebelles et de véritables affrontements ont parfois eu lieu, occasionnant neuf blessés du côté français. À l'ouest, des éléments libériens, mal contrôlés, continuaient à se déplacer et à se livrer au pillage.

La France n'était pas seule en Côte d'Ivoire, puisque, au début du mois de février, 1300 militaires sénégalais, togolais et nigériens étaient déjà déployés sur la ligne de cessez-le-feu. En revanche, la présence des forces françaises s'avérait encore nécessaire dans l'ouest du pays.

3.3.1.2 La mission des forces françaises

Le but initial était de renforcer le dispositif pour laisser le temps au déroulement des négociations, l'état final recherché étant la sécurisation des 100 000 ressortissants étrangers - dont plus de 20 000 Français - et le dénouement de la crise par une solution négociée. Les missions des forces françaises sont restées inchangées de bout en bout.

Au début, ces forces n'étaient constituées que du bataillon de 500 hommes stationné en permanence en Côte d'Ivoire. Celui-ci a été engagé dans le nord pour protéger les ressortissants français et étrangers, américains notamment, en particulier dans les régions de Bouaké et de Yamoussoukro. Au total, 3 000 personnes ont été évacuées de la zone tenue par les rebelles. Les opérations d'évacuation ont ensuite été étendues à l'ouest du pays.

Notons que l'intervention française n'a pas eu lieu au titre de la mise en œuvre de l'accord de défense. Si « la Côte d'Ivoire avait effectivement invoqué les accords de défense, la France avait dépêché ses forces sans se référer à ces accords, en exposant simplement qu'elle répondait à la demande du Gouvernement légalement élu. La mise en œuvre des accords de défense est en effet subordonnée à la constatation d'une agression extérieure, laquelle, même si elle a pu être soupçonnée, n'a pas été démontrée »¹. L'intervention française a été notifiée à l'ONU et approuvée officiellement par une déclaration du président du Conseil de sécurité.

3.3.2 Les leçons militaires

Plusieurs leçons ont pu être tirées de ces événements² :

- le dispositif français prépositionné en Afrique a montré son intérêt : au cours des premières semaines, le premier dispositif de protection des ressortissants a été constitué par les seules forces présentes en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Tchad et à Djibouti. Ce n'est qu'à la fin du mois d'octobre qu'il a été décidé d'envoyer en Côte d'Ivoire des militaires stationnés en France ;

¹ Audition du général Henri Bentégeat, chef d'état-major des armées, sur la situation en Côte d'Ivoire, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 26, Assemblée nationale, 21 janvier 2003, Site Internet de l'Assemblée nationale

www.assemblee-nationale.fr/cr-cdef/02-03/0203026.asp

² ibid.

- la capacité de transport aérien atteint sa limite. La vétusté et le manque de disponibilité des avions de transport tactique C 160 et C 130 a conduit l'état-major des armées à affréter des avions étrangers. Ce problème crucial sera aggravé dès 2005 avec le retrait du service des premiers C 160. Des solutions de location devront être envisagées ;
- la gestion de la crise a été au moins autant politique que militaire. La France n'aurait pas pu conduire cette affaire sans une liaison étroite entre les ministères de la défense et des affaires étrangères et si la direction des opérations n'avait pas été assumée directement par le chef des armées.

3.3.3 Une sortie de crise délicate

3.3.3.1 Les négociations

L'accord obtenu entre les protagonistes réunis à Marcoussis à l'initiative de la France du 15 au 23 janvier 2003 a le mérite d'exister. Il a été approuvé le 4 février par le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a demandé aux différentes parties d'en respecter les termes¹.

Pourtant, quelques jours après la signature de cet accord, la volonté des différentes parties d'en appliquer les décisions semble émuée. Même en cas d'accord, le processus promet d'être long. Il sera d'abord nécessaire de regrouper mutins et rebelles, de manière à mettre fin à la partition du pays. Cela devra être fait en priorité par les forces françaises, qui semblent les mieux placées pour réaliser cette tâche. L'éventuel désarmement qui devra suivre, puis la reprise progressive de contrôle du territoire, nécessiteront d'importants effectifs qui ne pourront être apportés par les seules forces françaises, sous peine de mobiliser durablement une grande partie du potentiel militaire

¹ résolution 1464 (2003), adoptée par le Conseil de sécurité, à sa 4700^{ème} séance, le 4 février 2003

de notre pays. Si des forces supplémentaires sont nécessaires, il faudra recourir à des contributions de la CEDEAO, voire à la création d'une opération de l'ONU.

3.3.3.2 La France joue sa crédibilité

La nouvelle posture politique, diplomatique et militaire française est le résultat de plusieurs facteurs. Au plan interne, il est certain que l'interventionnisme de la période de la Guerre froide n'était plus acceptable ni par les États concernés, ni pour l'opinion publique française, et encore moins pour l'opinion internationale. En outre, la volonté d'élargir le champ de la coopération et les moyens budgétaires contraints ont imposé un dispositif plus restreint dans le domaine militaire.

Si cette mutation politique a été couronnée de succès, le cas de la Côte d'Ivoire semble révélateur du fait qu'elle a atteint ses limites. En effet, la capacité de la France à éviter l'escalade de la violence dans un premier temps, puis à élaborer dans un second temps, en accord avec les différentes parties, un plan permettant le retour durable à la sécurité et à la stabilité, sera déterminante pour l'avenir de l'influence de la France dans cette partie du monde et auprès de ses anciens partenaires « du champ ».

Il apparaît aujourd'hui clairement que « la France joue sa crédibilité aux yeux de l'ensemble de ses partenaires africains et de la communauté internationale¹ ».

¹ CHAIGNEAU Pascal, « L'imbroglio ivoirien », in Défense nationale, février 2003, n° 2

CONCLUSION

Depuis la fin de la Guerre froide, les pays africains recherchent la reconnaissance de leur maturité politique. Les politiques interventionnistes ne sont donc plus de mise, et la démarche des pays occidentaux, et de la France en particulier, fait aujourd'hui place à une politique d'accompagnement, dont la dimension de défense n'est pas exclue. Il convient en effet de donner à ces pays les moyens et les capacités de contribuer à leur propre sécurité et à leur défense. Malgré la réduction de son format, les structures mises en place par la France, notamment dans le cadre du concept de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix, concourent à la réussite de cette transformation.

Cette implication de la France s'explique par ses liens historiques avec le continent africain et par son souci de maintenir voire de développer son influence auprès des pays africains, notamment afin d'accroître son poids sur la scène internationale. Les orientations de la politique française en Afrique subsaharienne peuvent aujourd'hui se résumer de la façon suivante :

- d'une part fidélité et ouverture : fidélité aux accords de défense et aux anciens amis, mais ouverture aux nouveaux amis et approche européenne ;
- d'autre part non ingérence mais non indifférence. La démarche française vise ainsi le respect de la souveraineté et la mutation d'une habitude de substitution en une politique de coopération, mais développe en même temps l'approche sous-régionale dans un cadre de prévention.

Pour les pays africains, cette politique représente une chance, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre plus large de la course au développement, enjeu majeur des

prochaines décennies. Si l'aspect purement économique de la politique militaire n'est pas déterminant pour les pays africains, la question de la prise en compte de la dimension de la stabilité sur ce continent est en revanche essentielle, en tant que condition sine qua non du développement.

Pour autant, le succès n'est pas garanti, tant pour le défi du développement de l'Afrique subsaharienne que pour l'émergence d'une capacité africaine de prévention des crises et de gestion des conflits. En effet, la force armée est l'expression d'une volonté nationale ; elle ne s'avère efficace que si l'État est uni et stable, et si il bénéficie de l'adhésion de la population, surtout pour les interventions très délicates que sont les opérations de maintien de la paix.

Le cas de la crise survenue en Côte d'Ivoire en septembre 2002 permet de tirer deux conclusions, peut-être provisoires. D'abord, les pays africains ne possèdent pas encore cette capacité de participer à des opérations de maintien de la paix, et éprouvent même les plus grandes difficultés à intervenir efficacement pour contribuer au règlement politique d'une crise qui, si elle est interne à la Côte d'Ivoire, n'en comporte pas moins des facteurs ethniques et économiques qui débordent largement sur le cadre de la sous-région. Ensuite, si la France a adopté un dispositif de sécurité moins visible et une politique de non ingérence, elle risque encore d'être entraînée dans des crises sans l'avoir véritablement voulu, par les obligations que lui confèrent son rôle historique en Afrique et par la présence sur ce continent d'un grand nombre de ressortissants.

Ce type de crise, et le cas de la Côte d'Ivoire en est un exemple caractéristique, est particulièrement difficile à résoudre durablement. Il est vraisemblable que la France se trouvera engagée pour longtemps en Côte d'Ivoire et que le succès est loin d'être acquis. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité de la France en tant que puissance capable de maintenir la stabilité au plan régional en Afrique, et offrant une alternative à l'omniprésence américaine.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

- AZENGISSA Rémy et NANTET Bernard, L'Afrique : mythes et réalités d'un continent, Le Cherche Midi, 1995
- BAYART Jean-François, L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1998
- CHAIGNEAU Pascal, Dictionnaire des Relations Internationales, Economica, 1998
- CHALIANTE Gérard, L'enjeu africain, Géostratégie des puissances, Paris, Complexe, 1984
- CHAROLLAIS François et de RIBES Jean, Le défi de l'Outre-mer - L'action extérieure dans la Défense de la France, Collection Les sept épées, FEDN, 1983
- COUVE DE MURVILLE Maurice, Une politique étrangère. 1958 - 1969, Plon, Paris, 1971
- FERRIER Jean-Paul (dir), L'année diplomatique 2002, Ed. Gualino, Paris
- GRANDVOINNET Hélène et SCHNEIDER Hartmut, La gestion des conflits en Afrique, un défi permanent, Paris, OCDE, 1998
- de LA GUERIVIERE Jean, Les fous d'Afrique, Histoire d'une passion française, Paris, Seuil, 2001
- LUGAN Bernard, God Bless Africa, Paris, Carnot, 2003
- NANTET Bernard, L'Afrique entre mythes et réalités, Paris, Editions du Cherche-Midi, 1995
- ROUSSIN Michel, Afrique majeure, France Empire, Paris, 1997
- SMITH Stephen et GLASER Antoine, Ces messieurs Afrique, Paris, Calmann-Lévy, 1993
- VAN DE WALLE Nicolas et JOHNSTON A., Repenser l'aide de l'Afrique, Karthala, 1999
- WAUTIER Claude, Quatre Présidents et l'Afrique, Seuil, 1995

2. Ouvrages spécialisés

- AYISSI, Anatole N., « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », in Annuaire français de relations internationales 2000, Centre Thucydide, Bruylant, Bruxelles, 2000
- BALMOND Luis (dir.) ; Les interventions militaires françaises en Afrique, colloque du Centre d'étude et de recherche sur la défense et la sécurité de l'Université de Nice - Sophia Antipolis, collection « Travaux et recherches de l'Institut du droit de la paix et du développement », Paris, Pedrone, 1998
- CHAIGNEAU Pascal, La politique militaire de la France en Afrique, Paris, Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne (CHEAM), 1984
- CHAROLLAIS François et RIBES Jean de, Le défi de l'outre-mer : l'action extérieure dans la défense de la France, Cahiers de la Fondation pour les études de défense nationale (FEDN), Stratégique, Paris, 1983
- DOMERGUE-CLOAREC Danielle, La France et l'Afrique après les indépendances, éditions SEDES 1994
- DUMOULIN André, La France militaire et l'Afrique, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Editions Complexe, Bruxelles, 1997
- MESSMER Pierre, Les blancs s'en vont : histoire de la décolonisation, Paris, Albin Michel, 1998

3. Documents officiels

- VOISIN Michel, Avis n° 3033, présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 1997, Tome II, Affaires étrangères, Coopération, Assemblée nationale, 10 octobre 1996
- arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, Journal Officiel n° 289 du 13 décembre 1998
- QUILES Paul, rapport d'information n° 1271 déposé en application de l'article 145 du règlement pour la mission d'information de la commission de la Défense nationale et des forces armées et de la commission des Affaires étrangères sur les

opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, tome 1, Paris, Assemblée nationale, 15 décembre 1998

- PENNE Guy, DULAIT André, BRISEPIERRE Paulette, La réforme de la coopération à l'épreuve des réalités : un premier bilan 1998-2001, rapport d'information n° 46, session ordinaire 2001-2002 du Sénat, commission des Affaires Etrangères, Paris, 30 octobre 2001
- RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001
- Projet de loi de finances pour 2003 - Tome III - Les moyens des services et les dispositions spéciales (Deuxième partie de la loi de finances) - I. Budgets civils - A. Budget général. Affaires étrangères. Site Internet du Sénat : www.senat.fr/rap/102-068-31/102-068-3122.html
- Audition du général Henri BENTEGEAT, chef d'état-major des armées, sur la situation en Côte d'Ivoire, devant la commission de la défense nationale et des forces armées, compte-rendu n° 26, Assemblée nationale, 21 janvier 2003, Site Internet de l'Assemblée nationale www.assemblee-nationale.fr/cr-cdef/02-03/0203026.asp

4. Articles de presse

- CHAIGNEAU Pascal, « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », in L'Autre Afrique, Paris, 25 novembre - 1^{er} décembre 1998
- SADA Hugo, « L'Afrique : une priorité dans la réforme de la coopération », in Défense nationale, décembre 1998, n° 12
- de BELLESCIZE Jean, « Le projet RECAMP », in Frères d'Armes, février 1999
- La force d'interposition africaine, dossier in Défense Nationale, février 1999, n° 2
- LEYMARIE Philippe, « Ces guerres qui usent l'Afrique », in Le Monde diplomatique, avril 1999
- QUILLES Paul, « La France et la sécurité en Afrique », in Revue internationale et stratégique, printemps 1999, n° 33
- SADA Hugo, « Le changement à petit pas des relations franco-africaines », in Revue internationale et stratégique, printemps 1999, n° 33

- SADA Hugo, « L’Afrique entre guerre et paix », in Revue internationale et stratégique, printemps 1999, n° 33
- SADA Hugo, « Politiques africaines de la France et du Royaume-Uni », in Défense Nationale, mai 1999, n° 5
- DUMOULIN André, « La France et la sécurité en Afrique subsaharienne », in La Documentation française, n° 825, 6 août 1999
- SADA Hugo, « La révision de la politique de coopération militaire française en Afrique », in Défense Nationale, janvier 2000, n° 1
- LEYMARIE Philippe, « Séisme dans le pré carré », in Le Monde diplomatique, février 2000
- NORLAIN Jacques, « Politique militaire de la France en Afrique », in Défense nationale, juin 2000, n° 6
- de LA GRANGE Arnaud, « Après les réseaux, bâtir de nouveaux liens », in Le Figaro, 17 janvier 2001
- DUTEIL Mireille, « France - Afrique : nouveau jeu », in Le Point, 19 janvier 2001
- ELA ELA Emmanuel, « Partenariat ACP-UE : le nouvel accord de Cotonou », in Défense nationale, mars 2001, n° 3
- ELA ELA Emmanuel, « XXI^{ème} sommet Afrique-France », in Défense nationale, mai 2001, n° 5
- VEDRINE Hubert, entretien, in Le Monde, 11 juillet 2001, Paris
- ELA ELA Emmanuel, « La nouvelle politique de coopération militaire de la France en Afrique », in Défense nationale, février 2002, Paris
- PONDI Jean-Emmanuel, « La coopération franco-africaine vue d’Afrique », in Revue internationale et stratégique, printemps 2002, n° 45
- LEYMARIE Philippe, « Malaise dans la coopération entre la France et l’Afrique », in Le Monde diplomatique, juin 2002
- AYAD Christophe, MERCHET Jean-Dominique, « La France s’engage à reculons », in Libération, 30 septembre 2002
- CHAIGNEAU Pascal, « L’imbroglio ivoirien », in Défense nationale, février 2003, n° 2

5. Sites Internet

- site de l'Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr/, en particulier : comptes rendus de la Commission de la défense nationale et des forces armées : www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cdef/02-03/liste.asp, et dossier Afrique (principales déclarations, fiche de présentation des relations avec la France, cartes) : www.assemblee-nationale.fr/actu/actu.asp?DOS=2733, au 12 mars 2003
- site du ministère de la défense : www.defense.gouv.fr/, en particulier pages de l'état-major des armées : www.defense.gouv.fr/ema/index.htm, au 12 mars 2003
- site de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat : www.senat.fr/commission/etr/index.html, au 12 mars 2003
- site du périodique L'Intelligent - Jeune Afrique : www.jeuneafrique.com/gabarits/accueil_online.asp?pageid=1, au 12 mars 2003
- site de l'Union africaine : www.africa-union.org/fr/home.asp, au 12 mars 2003
- site du mensuel Le Monde diplomatique : www.monde-diplomatique.fr/, avec en particulier le dossier sur la crise de la Côte d'Ivoire : www.monde-diplomatique.fr/dossiers/cotedivoire/, au 12 mars 2003

6. Sources diverses

- PELEGRINI, Général de brigade, Le volet militaire de la politique française de sécurité et de défense pour l'Afrique, intervention au Collège interarmées de défense le 6 janvier 2003
- MASSON, Général de division aérienne, sous-chef d'état-major « Relations internationales » à l'état-major des armées, Contribution des armées françaises au respect de nos engagements internationaux, intervention au Collège interarmées de défense le 17 février 2003
- DELPECH Thérèse, IFRI, Les opérations militaires multinationales dans la maîtrise des crises, intervention au Collège interarmées de défense, le 18 février 2003

ANNEXE 1

LES INTERVENTIONS FRANCAISES EN AFRIQUE
DEPUIS 1960

1960	MAURITANIE	CAMEROUN							
1961	MAURITANIE	CAMEROUN							
1962	MAURITANIE	CAMEROUN	SENEGAL						
1963	MAURITANIE	CAMEROUN	CONGO-BRAZA	GABON	BENIN	NIGER	TOGO		
1964	MAURITANIE	CAMEROUN							
1965	MAURITANIE								
1966	MAURITANIE	RCA							
1967	MAURITANIE	RCA							
1968	MAURITANIE	RCA	NIGERIA						
1969	MAURITANIE	RCA	NIGERIA	TCHAD					
1970	COTE D'IVOIRE	RCA	TCHAD						
1971	TCHAD								
1972	MADAGASCAR								
1973									
1974	NIGER								
1975									
1976									
1977	MAURITANIE	DJIBOUTI	ZAIRE	BENIN					
1978	MAURITANIE	TCHAD	ZAIRE						
1979	MAURITANIE	TCHAD	RCA						
1980	MAURITANIE	TCHAD							
1981	CAMEROUN	TCHAD	SEYCHELLES	GAMBIE					
1982	CAMEROUN								
1983	CAMEROUN	TCHAD							
1984	CAMEROUN	TCHAD							
1985	CAMEROUN	TCHAD							
1986	CAMEROUN	TCHAD	TOGO						
1987	CAMEROUN	TCHAD	CONGO-BRAZA						
1988	CAMEROUN	TCHAD							
1989	CAMEROUN	TCHAD	COMORES						
1990	CAMEROUN	TCHAD	LIBERIA	RWANDA	GABON				
1991	CAMEROUN	TCHAD	DJIBOUTI	RWANDA	ZAIRE	SOMALIE	SAHARA OCC	BENIN TOGO	ETHIOPIE
1992	ANGOLA	TCHAD	DJIBOUTI	RWANDA	SIERRA LEONE	SOMALIE			
1993	CAMEROUN	TCHAD	SOMALIE	RWANDA	ZAIRE	BURUNDI			
1994	CAMEROUN	TCHAD	NIGER	RWANDA					
1995	CAMEROUN	TCHAD	NIGER	ANGOLA	COMORES				
1996	CAMEROUN	TCHAD	RCA						
1997	CAMEROUN	TCHAD	ANGOLA	CONGO-BRAZA	SIERRA LEONE	RCA			
1998	CAMEROUN	TCHAD	ANGOLA	CONGO-BRAZA					
1999	CAMEROUN	TCHAD	ANGOLA						
2000	CAMEROUN	TCHAD							
2001	DJIBOUTI								
2002	COTE D'IVOIRE								

ANNEXE 2

LES ÉCOLES NATIONALES A VOCATION RÉGIONALE (ENVR)

Les centres et écoles sont :

- l'école de maintien de la paix en Côte d'Ivoire (voir ci-dessous) ;
- l'école d'application de l'infanterie au Sénégal (qui accueillait 30 stagiaires en 1999) ;
- l'école militaire d'administration au Mali (78 stagiaires en 1999) ;
- l'école d'état-major au Mali (39 stagiaires en 1999) ;
- la division d'application des transmissions en Côte d'Ivoire (Bouaké) (60 stagiaires en 1999) ;
- l'école nationale des officiers d'active au Sénégal (30 stagiaires en 1999) ;
- le cours d'application de la Gendarmerie en Côte d'Ivoire (Abidjan) (30 stagiaires en 1999) ;
- l'école du service de santé au Togo (28 stagiaires en 1999) ;
- le centre d'instruction naval en Côte d'Ivoire (Abidjan - 34 stagiaires en 1999) ;
- le centre de perfectionnement de la police judiciaire au Bénin (18 stagiaires en 1999) ;
- l'école à vocation technique au Burkina Faso (ouverte en 2000) ;
- le centre de perfectionnement de la Gendarmerie mobile au Sénégal (ouverte en 2000) ;
- le centre de perfectionnement de Gendarmerie mobile au Cameroun (ouverte en 2000) ;
- l'école d'état-major au Gabon ;
- le pôle aéronautique au Cameroun (ouverte en 2000).

La Côte d'Ivoire a en particulier créé une école de maintien de la paix à ZAMBAKRO, avec le soutien de la France. Cette école organise trois stages :

- stages pour cadres de poste de commandement (PC) de brigade multinationale ;
- stages pour cadres de PC de bataillon ;
- stages pour officier observateur.

Quinze à vingt places sont offertes par stage et par an et, au 1^{er} janvier 2002, l'école avait formé 460 officiers. Les instructeurs et les stagiaires sont tous africains, mais des intervenants proviennent de tous les horizons.

L'objectif est que, à terme, chaque stage soit sanctionné par un diplôme des Nations-Unies. D'ailleurs, les instructeurs de l'école suivent, préalablement à leur affectation, le stage spécifique de l'ONU organisé par le département des opérations de maintien de la paix.

ANNEXE 3

L'EXERCICE GABON 2000

Cet exercice s'inscrit dans le prolongement de l'initiative tripartite visant à aider les pays africains à disposer des moyens nécessaires pour participer réellement aux opérations de maintien de la paix sur leur continent. Il a illustré la capacité du Gabon à engager, avec la participation d'autres pays africains, une force d'environ 600 hommes pour maintenir la paix avec le consentement des parties après renforcement des capacités logistiques par des pays donateurs, et pour protéger la population civile et faciliter le déroulement d'une opération humanitaire.

Sous la responsabilité du chef d'état-major des armées, il a été conçu et réalisé par l'état-major interarmées de planification opérationnelle (E.M.I.A) implanté alors à Creil. Il a été conduit conjointement par le chef de l'E.M.I.A et par le premier chef d'état-major général adjoint des forces armées gabonaises.

Cet exercice poursuivait les objectifs généraux établis dans le cadre du programme RECAMP :

- développer la coopération régionale en matière de maintien de la paix ;
- consolider les relations d'amitié qui unissent les pays de la sous-région ;
- affirmer leur volonté politique à contribuer au maintien de la paix internationale et à la sauvegarde du droit humanitaire.

L'objectif des pays contributeurs de troupes était de :

- développer un savoir-faire dans les domaines relatifs aux opérations multinationales de maintien de la paix ;
- constituer, mettre en œuvre et commander un groupement de forces interarmées multinationales de maintien de la paix avec le soutien d'autres nations ;
- participer à la mise sur pied de structures de commandement multinationales ;
- tester l'aptitude des forces armées à conduire des opérations de sécurisation de zone ;

- mener, en préalable à l'arrivée des organisations internationales, des actions civilo-militaires au profit de la population, avec prise en compte des contraintes logistiques, médiatiques et humanitaires.

L'objectif des pays donateurs était plus particulièrement de :

- développer la coordination des actions de partenariat déjà entreprises, en particulier dans le domaine des affaires civilo-militaires, entre d'une part, les pays donateurs et les organisations internationales et d'autre part, l'OUA représentant les États africains ;
- renforcer les coopérations qui unissent les pays donateurs et les États de l'Afrique centrale ;
- aider les États engagés à disposer du soutien nécessaire à une force de maintien de la paix.

L'exercice GABON 2000 s'est décomposé en trois séquences principales :

La première consistait en un séminaire politico-militaire à Libreville, qui s'est déroulé du 16 au 18 juin 1999. Il a permis de réunir des diplomates, des militaires, des représentants des pays du CCPNUQSAC (Comité Consultatif Permanent des Nations-Unies pour les Questions de Sécurité en Afrique Centrale), des pays africains, des pays donateurs et des organisations internationales. Les débats, articulés autour d'un module diplomatique et d'un module militaire, ont défini le cadre de l'exercice, élaboré un mandat de l'ONU et prévu la participation de l'ONU, de l'OUA et des organisations internationales humanitaires aux différentes phases de cet exercice.

La seconde phase consistait en un exercice de PC ou CPX (Command Post eXercise) qui s'est déroulé à Libreville du 23 novembre au 02 décembre 1999. Étape majeure de GABON 2000, il a permis d'entraîner un état-major dans un cadre interarmées multinational et de faire travailler ensemble les officiers d'une même sous-région.

Enfin, la troisième phase était un exercice de type gestion de crise ou FTX (Field Training eXercise), du 24 au 28 janvier 2000, qui incluait un exercice de PC et un exercice de troupe dont la manœuvre se déroulait en terrain libre. Il a été réalisé sous forme d'une série de séquences montrant la gestion d'un centre d'accueil de réfugiés, la mise en œuvre d'un hôpital militaire de campagne, l'évacuation, la protection et l'escorte de la population civile.

Les pays contributeurs de troupes étaient le Gabon (pays co-organisateur), le Cameroun, le Burundi, le Congo, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, ainsi que le Tchad.

Les pays donateurs :

- La France (pays co-organisateur) a fourni des instructeurs pour plusieurs détachements d'instruction opérationnelle (DIO) - hôpital médico-chirurgical de campagne, patrouille blindée, opération hélicoptérée et centre d'accueil des réfugiés -, des moyens de projection et d'appui, des moyens de soutien, et des systèmes d'information et de commandement (SIC) adaptés aux structures de commandement retenues. Elle utilisait également une partie des moyens du bataillon français stationné à Libreville.
- La Belgique a mis à la disposition des pays organisateurs une équipe de télécommunications HF, un avion cargo C 130 Hercules, un poste de secours réalisant de l'assistance médicale réelle, des instructeurs pour les DIO « point de contrôle », « opération hélicoptérée » et « patrouille blindée » ainsi qu'un observateur sur le terrain.
- L'Espagne a mis à la disposition de l'exercice un avion Casa 235, des instructeurs pour le DIO « réfugiés » et un observateur sur le terrain.
- Les États-Unis ont mis à la disposition de l'exercice une équipe médicale composée de huit spécialistes - un médecin, un infirmier et six aides soignants -, deux avions cargo C 130 Hercules, des instructeurs pour les DIO « point de contrôle et mines » et un officier observateur.
- L'Italie a mis à la disposition de l'exercice un avion FIAT G.222 et un observateur sur le terrain.
- Le Portugal a offert 2000 rations alimentaires de campagne et mis à la disposition de l'exercice un avion Casa 212, des instructeurs pour le DIO « escorte de convoi » et un observateur militaire.
- Les Pays-Bas ont mis à la disposition de Gabon 2000 une unité mobile de traitement d'eau ainsi qu'un officier observateur.
- Le Royaume-Uni a mis à la disposition de l'exercice un avion cargo C 130 Hercules, des instructeurs pour les DIO « escorte de convoi », « patrouille blindée » et « centre d'accueil des réfugiés » ainsi qu'un observateur militaire.

Plusieurs organisations internationales ont été associées à l'exercice : ont ainsi tenu un rôle actif : l'ONU, l'OUA, des organisations humanitaires (HCR, UNICEF) et la communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

D'autres organisations ont tenu un rôle d'observateur : Intergovernmental Authority on Development (IGAD), communauté des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), Southern Africa Development Community (SADC) et l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Tous les pays représentés au séminaire de Libreville de juin 1999 ont enfin été invités comme observateurs au FTX.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
--------------	---

1. Le dispositif de sécurité français pour l'Afrique	7
------------------------------------------------------	---

1.1. <u>Les interventions</u>	7
-------------------------------	---

1.1.1. Approche chronologique des interventions	7
-------------------------------------------------	---

1.1.2. Les modes d'action	8
---------------------------	---

1.2. <u>Les accords bilatéraux</u>	9
------------------------------------	---

1.2.1. Les accords de défense	9
-------------------------------	---

1.2.2. Les accords d'assistance et de coopération technique	10
-------------------------------------------------------------	----

1.3. <u>Les structures et les forces</u>	11
------------------------------------------	----

1.3.1. La coopération française de défense	11
--------------------------------------------	----

1.3.1.1. L'organisation de la coopération militaire et de défense	11
-------------------------------------------------------------------	----

1.3.1.1.1. Structures et objectifs	11
------------------------------------	----

1.3.1.1.2. Le rattachement au ministère des affaires étrangères	13
-----------------------------------------------------------------	----

1.3.1.2. Les axes de la politique de coopération	13
--------------------------------------------------	----

1.3.1.2.1. La formation	14
-------------------------	----

1.3.1.2.2. Le conseil	14
-----------------------	----

1.3.1.2.3. Une politique de partenariat	15
-----------------------------------------	----

1.3.2. Les forces mises en place	15
----------------------------------	----

1.3.2.1. Les forces prépositionnées	15
-------------------------------------	----

1.3.2.2. Les autres éléments	17
------------------------------	----

1.4. <u>Le soutien à l'africanisation de la sécurité : le programme RECAMP</u>	18
--------------------------------------------------------------------------------	----

(Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix)

1.4.1. L'objectif poursuivi	18
-----------------------------	----

1.4.1.1. Les origines	18
-----------------------	----

1.4.1.2. Le programme	19
-----------------------	----

1.4.1.3. Les participants	21
1.4.2. Le volet formation	21
1.4.2.1. Les formations individuelles	22
1.4.2.2. Les formations collectives	22
1.4.3. Le volet entraînement	23
1.4.3.1. L'organisation des cycles d'entraînement	23
1.4.3.2. Les exercices	24
1.4.4. Le volet équipement	25
2. Les facteurs qui ont influencé le changement de politique	26
2.1. <u>La recherche de l'autonomie géopolitique de l'Afrique subsaharienne</u>	26
2.1.1. La question sensible de la souveraineté	26
2.1.1.1. Des réactions passionnées	26
2.1.1.2. Des concrétisations délicates	27
2.1.2. La maturité politique	28
2.1.2.1. L'évolution des régimes	28
2.1.2.2. Des perspectives d'intégration régionale	29
2.1.2.3. Une vision européocentrique de la maturité politique	29
2.2. <u>Une politique d'accompagnement plus présentable et moins coûteuse</u>	30
2.2.1. Faire mieux avec moins	30
2.2.1.1. Des évolutions qui vont dans le sens d'un retrait	31
2.2.1.2. La pertinence du dispositif	32
2.2.1.2.1. Pouvoir réagir	32
2.2.1.2.2. La culture africaine des armées	33
2.2.1.2.3. La question du renseignement	33
2.2.2. Les années 1990 : une autre approche géopolitique	34
2.2.2.1. Une démarche progressive	35
2.2.2.2. A la recherche d'une position plus confortable	36
2.2.2.3. Un soutien au plan international	37

3. Des perspectives contrastées	39
3.1. <u>L'enjeu du développement</u>	39
3.1.1 La tentative du modèle imposé	40
3.1.2 Une prise de conscience africaine	41
3.1.2.1 Le rôle du NEPAD en matière de sécurité	41
3.1.2.2 Un forum politique	42
3.2. <u>Conserver une dimension internationale</u>	42
3.2.1. Faire mieux avec moins	42
3.2.2. L'Afrique est-elle prête ?	44
3.2.2.1 Des capacités de gestion de crise embryonnaires	44
3.2.2.2 Des conflits qui perdurent	44
3.3. <u>Le cas de la Côte d'Ivoire</u>	45
3.3.1 Une escalade rapide	45
3.3.1.1 Les faits	45
3.3.1.2 La mission des forces françaises	46
3.3.2 Les leçons militaires	47
3.3.3 Une sortie de crise délicate	48
3.3.3.1 Les négociations	48
3.3.3.2 La France joue sa crédibilité	49
Conclusion	50
Bibliographie thématique	52
Annexes	57
Table des matières	64
Table des annexes	67

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Les interventions françaises en Afrique	57
Annexe 2 : Les écoles nationales à vocation régionale (ENVR)	58
Annexe 3 : L'exercice GABON 2000	60